

Région Pays de Hauts-de-France
Département de l'Oise (60)
Commune de Plainval (60130)

Demande de permis de construire : Mise à jour JANVIER 2026

Maître d'Ouvrage:
CENTRALE SOLAIRE DES PHYSALIS
29 Rue des Trois Cailloux
80 000 Amiens



PROJET DE LA CENTRALE SOLAIRE DES PHYSALIS

Adresse de Correspondance :

H2AIR
29 rue de trois cailloux,
80 000 Amiens
Personne en charge du projet : Aurélie SAVOIE
Tel: 06 58 67 72 15
Mail : asavoie@h2air.fr



SOMMAIRE

	Pièces Administratives	5
	Formulaire de demande de Permis de Construire	6 à 14
	Extrait K-BIS Centrale Solaire Des Physalis	15
	Délégation de pouvoir	15 à 16
	Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet	17 à 18
PC 1	Plans de situation du projet	19
	Localisation générale du projet	20
	Plan cadastral du foncier concerné par le projet	21
	Vue aérienne	22
PC 2	Plans de masse des constructions	23
	Plan de masse - état existant	24
	Plan de masse - état projeté	25
	Plan de masse - état projeté avec vue aérienne	26
	Plan de masse de l'emprise du projet	27 à 30
PC 3	Plans en coupe du terrain et de la construction	31
	Plan de localisation des coupes AA', BB'	32
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA'	33
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB'	34
	Vue en coupe d'une table photovoltaïque	35
	Details d'un poste de livraison	36
	Details d'un poste de transformation	37
PC 4	Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements	39 à 42
PC 5	Plans des façades et des toitures	43
	Plan modèle d'une table photovoltaïque de 3V9	44
	Plan modèle d'une table photovoltaïque de 3V27	45
	Vue des façades d'un poste de livraison	46
	Vue des façades d'un poste de transformation	47
	Vue d'une façade et en plan de la citerne	48
	Vue des façades des portails et de la clôture	49
PC 6	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	51
	Plan de localisation des points de vues photographiques	52
	Photomontages	53 à 56
PC 7	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	57
	Plan de localisation des points de vue photographiques proches	58
	Photographies	59 à 62
PC 8	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	63
	Plan de localisation des points de vue photographiques lointains	64
	Photographies	65 à 66
PC 11	Étude d'impact (voir document joint)	67

Les pièces en rouge ont été soumises à des modifications.

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Extrait K-Bis CS des Physalis
- Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :
Lieu-dit : LE BOQUET TRANNOY
Localité : PLAINVAL
Code postal : 6 0 1 3 0
Références cadastrales :
Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires
Préfixe : 0 0 0 Section : Z N Numéro : 6 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 247386
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Superficie totale du terrain (en m²) :

3.2 Situation juridique du terrain

Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[2] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.
[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.
[4] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

4 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

4.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non
Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :
Pour un architecte personne physique :
Nom de l'architecte : Prénom :
Pour un architecte personne morale :
Dénomination
I'M IN ARCHITECTURE
Raison sociale
I'M IN ARCHITECTURE
N° SIRET Type de société (SA, SCL...)
5 3 3 8 6 3 9 4 0 0 0 0 5 2 SAS
Représentant de la personne morale :
Nom Prénom
RAES Vincent
Numéro : 2 Voie : rue d'Auteuil
Lieu-dit :
Localité : Paris
Code postal : 7 5 0 1 6 BP : Cedex :
N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : S14812PC000615041
Conseil régional de l'ordre : Ile de France
Téléphone : 0 1 4 2 0 8 9 6 2 0 ou Télécopie : ou
Adresse électronique :
im.in.archi@gmx.com
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous :
Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

4.2 Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction Travaux sur construction existante
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

[5] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).
[6] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.
[7] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
– Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
– Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
– Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
– Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m²

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

La présente demande concerne le projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Plainval : 102 structures fixes de 81 panneaux et 33 structures fixes de 27 panneaux.
La surface clôturée du projet est de 2,66ha.

Des éléments techniques complètent le projet dont les caractéristiques sont les suivantes :
-2 Postes de transformation : 7.00m x 3.00m x 2.71m (RAL 6025)
-1 Poste de livraison : 11.00m x 3.00m x 2.71m (RAL 6025)
-1 Citerne 120m³ : 11.70m x 8.88m x 1.50m (RAL 6005)

Portail (Largeur 6.0m - Hauteur :2.0m) RAL 6005
Clôture grillagée avec passe-faune de 20x20cm tous le 20m- Hauteur 2.0m RAL 6005

Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque ☐ Oui ☒ Non
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :
Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïque, indiquez sa puissance crête kW et la destination principale de l'énergie produite :

4.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
Autres financements :
• Mode d'utilisation principale des logements :
☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location
S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :
☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire
Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :
☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin
☐ Autres annexes à l'habitation :
Répartition du nombre de logements créés par type de résidence :
Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale
Résidence pour personnes handicapées
☐ Autres
• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :
• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces
3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale
☒ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

4.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

4.5 Emprise au sol^[8]

Emprise au sol avant travaux (en m²) :
Emprise au sol créée (en m²) :
Emprise au sol supprimée (en m²) :

[8] L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tout débords et surplomb inclus (Art. R420-1 du code de l'urbanisme).

4.5 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Surface de plancher^[9] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[10] (B)	Surface créée par changement de destination ^[11] ou de sous-destination ^[12] (C)	Surface supprimée ^[13] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[11] ou de sous-destination ^[12] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés		75				75
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaires, secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m²)			75				75

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service.public.fr.
[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.
[12] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.
[13] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

4.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : 0 Après réalisation du projet : 0

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²
Pour les commerces et cinémas :
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

5 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

ⓘ Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

☐ Démolition totale ☐ Démolition partielle
En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :

6 Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

6.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

6.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique :

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

7 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

– porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement

Oui Non

– porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement

Oui Non

– fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

Oui Non

– porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement

Oui Non

– relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Oui Non

– a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Oui Non

Précisez laquelle :

– est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie

Oui Non

– relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation

Oui Non

DocuSign Envelope ID: B4C4AD40-C07A-4A70-B572-694895773D0E

Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

Informations complémentaires

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

se situe dans les abords d'un monument historique

porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

8 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} septembre 2022 en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr.

La déclaration doit être validée pour être prise en compte.

L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.

À AMIENS

Fait le 08/04/25

DocuSigned by:
Ripert Nicolas
2DAD0DF2C2E64EB...

Signature du (des) demandeur(s)

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;

– deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

PAGE 10 / 67

9 / 22

10 / 22

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d’instruction de la demande d’autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l’instruction de votre demande.Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d’instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l’énergie, du logement, du transport et de l’environnement rattaché au Ministère chargé de l’urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l’urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l’arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d’urbanisme énumérées à l’article R. 423-76 du code de l’urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l’urbanisme, présent sur le site Légifrance à l’adresse suivante* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d’accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l’urbanisme :

- à l’adresse suivante :
rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d’instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

-  Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l’État chargé de l’urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.
- Dans le cadre d’une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d’un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l’instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l’urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois prévus par le code de l’urbanisme.

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
☒ PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☒ PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☒ PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ^[14]	1 exemplaire par dossier
☒ PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[14]	1 exemplaire par dossier
☒ PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[21]	1 exemplaire par dossier

[14] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
☐ PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
☐ PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
☐ PC10 -2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
☒ PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
☐ PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:	
☐ PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques :	
☐ PC12. L'attestation relative au respect des règles de construction parasismique au stade de la conception [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
☐ PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
☐ PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
☐ PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	1 exemplaire par dossier
☐ PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :	
☐ PC 16-1. L'attestation de respect de la réglementation thermique, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-22 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] OU ☐ PC 16-1-1. L'attestation de respect des exigences de performance énergétique et environnementale, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-24-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
☐ PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
☐ PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme :	
☐ PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
☐ PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
☐ PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
☐ PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
☐ PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
☐ PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
☐ PC25. Une justification du dépôt de la déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC25-1. Le récépissé de la demande d'enregistrement lorsqu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour laquelle une demande d'enregistrement a été déposée en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
☐ PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : ☐ PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe page 22 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
☐ PC28. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29. Le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
☐ PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
☐ PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
☐ PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
☐ PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
☐ PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
☐ PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU ☐ PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
☐ PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
☐ PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
☐ PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
☐ PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
☐ PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
☐ PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
☐ PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
☐ PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :	
☐ PC40-4. Une demande de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
☐ PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
☐ PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
☐ PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
☐ PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	
☐ PC 45. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	
☐ PC 46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis aux dispositions de l'article 101 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 Climat et Résilience :	
☐ PC 47. L'attestation prévue à l'article R. 171-35 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 r) du code de l'urbanisme] OU ☐ PC 48. L'attestation mentionnée à l'article R. 111-25-19 du code de l'urbanisme [Art. R.431-16 r) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation, une construction ou un ouvrage mentionné à l'article L. 111-29 du code de l'urbanisme :	
☐ PC 49. Un document permettant de justifier le respect des critères prévus à l'article R. 111-20-1 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-27 I du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur une installation, une construction ou un ouvrage mentionné à l'article L. 111-28 du code de l'urbanisme :	
☐ PC 50. Un document permettant de justifier que l'installation des serres, des hangars et des ombrières à usage agricole est nécessaire à l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière [Art. R. 431-27 II du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation, un ouvrage ou une construction agrivoltaïque :	
☐ PC 51. Un dossier présentant les justifications détaillées du respect des conditions prévues à l'article L.314-36 du code de l'énergie [Art. R. 431-27 III du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Greffé du Tribunal de Commerce d'Amiens
18 RUE LAMARTINE
BP 40201
80002 AMIENS CEDEX 1

Code de vérification : RSFocqtrXR
<https://contrôle.infogreff.fr/contrôle>



N° de gestion 2024B01328

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 13 février 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	938 400 306 R.C.S. Amiens
Date d'immatriculation	11/12/2024
Dénomination ou raison sociale	CENTRALE SOLAIRE DES PHYSALIS
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	5 000,00 Euros
Adresse du siège	29 Rue des Trois-Cailloux 80000 Amiens
Activités principales	La conception, le développement, la planification, la réalisation, l'exploitation, l'acquisition, la vente, la location et la prise à bail, sous quelque forme que ce soit, de tous projets relatifs à la production, à l'exploitation, à l'achat et à la vente d'énergie de source renouvelable, et notamment d'énergie solaire, de tous droits qui pourraient lui être attachés.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 11/12/2123
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2025

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	H2AIR
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	29 Rue Des 3 Cailloux 80000 Amiens
Immatriculation au RCS, numéro	502 009 061 RCS Amiens
Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel	
Nom, prénoms	MAHFOUZ Roy
Date et lieu de naissance	Le 30/04/1971 à Achrafieh (Liban)
Nationalité	Allemande
Domicile personnel	7 Boulevard Martin-Hoffmann Str. 12435 Berlin (Allemagne)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	29 Rue des Trois-Cailloux 80000 Amiens
Activité(s) exercée(s)	Aménagement, développement, construction et exploitation d'un site photovoltaïque.
Date de commencement d'activité	03/12/2024
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier



Handwritten signature of the Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Centrale solaire des Physalis
SAS au capital de 5.000,00 euros
29, rue des Trois Cailloux, 80000 Amiens
RCS Amiens 938 400 306
(la « Société »)

DÉLÉGATION DE SIGNATURE
(la « Délégation »)

La soussignée :

Monsieur Roy MAHFOUZ, domicilié professionnellement, 29 rue des trois cailloux, 80000 Amiens,
en sa qualité de représentant légal de la société H2air, société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, ayant son siège social 29 rue des Trois Cailloux à Amiens (80000), immatriculée au RCS d'Amiens sous le numéro 502 009 061 (« H2AIR »), elle-même agissant en qualité de Présidente de la Société,

(le « Délégrant »),

Expose ce qui suit :

Le soussigné, eu égard aux contraintes liées à l'exercice de ses fonctions au sein de la Société et à la charge de travail que requiert la sécurisation foncière des projets solaires, a souhaité déléguer la signature de l'ensemble de la documentation liée à la sécurisation foncière,

En conséquence, Délégué, par la présente, à

Monsieur Nicolas RIPERT, demeurant professionnellement Arteparc, bât F Route de la Côte d'Azur, 13590 MEYREUIL et agissant en qualité de Directeur du développement solaire de la Société H2air,

(le « Délégataire »),

laquelle accepte dans la stricte limite de l'exercice de ses fonctions mentionnées ci-dessus et des modalités ci-après définies,

- La signature au nom et pour le compte de la Société
 - o de tous les documents relatifs aux dépôts d'actes, demandes d'autorisations nécessaires au développement, à la construction et à l'exploitation de la centrale photovoltaïque, notamment :
 - Les déclarations ou demandes d'autorisation, ainsi que leurs modifications, et notamment demande de cas par cas, demandes de permis de construire, demande d'autorisation de défrichement, déclaration ou demande d'autorisation loi sur l'eau, demande d'autorisations environnementales, demande de transfert le cas échéants ;
 - Les recours hiérarchiques et gracieux
 - o de tout acte nécessaire pour la sécurisation foncière des projets de centrales photovoltaïques, notamment :
 - Les promesses de constitutions de servitudes ;
 - Les promesses de bail, de servitudes et de résiliation partielle de bail rural ;

- Les conventions de mesures d’accompagnement et/ou de mesures compensatoires ;
- Les conventions de voirie ;
- Les conventions de mise à disposition de parcelles pour la réalisation d’études de faisabilité de mesures compensatoires de zones humides ;
- Les actes de substitution ;
- Les actes authentiques de bail emphytéotique et de convention de servitudes ;

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches nécessaires pour l’enregistrement et/ou la publication au service de la publicité foncière de la documentation foncière ;

De requérir tout document nécessaire pour la sécurisation foncière auprès des services de l’enregistrement et de la publicité foncière.

Il est entendu que le Délégant reste libre, à tout moment et sans préavis, de supprimer la présente Délégation ou d'en modifier le périmètre et/ou les modalités, sans autre formalité qu'une notification écrite informant le Délégataire de la suppression ou de la modification, étant entendu qu'il n'en résultera aucune modification du contrat de travail du Délégataire.

La présente Délégation est consentie au Délégataire à compter de ce jour pour une durée expirant le 31 décembre 2026 à 23H59 heure de Paris.

Toutefois, la présente Délégation prendra fin en toute hypothèse et sans formalité :

- avec la fin, pour quelque motif que ce soit, du contrat de travail liant le Délégataire à la Société, ou
- comme indiqué ci-dessus, par la décision du Délégant dûment notifiée au Délégataire.

Le Délégataire reconnaît que la présente Délégation

- n'opère à son profit qu'habilitation de signature pour les actes susvisés, à l'exclusion de toute délégation de pouvoirs ; et
- ne l'exonère aucunement du respect des règles et procédures en vigueur au sein de la Société et/ou des stipulations de son contrat de travail.

Il est précisé que le Délégataire n’est pas autorisé à subdéléguer la présente Délégation.

De tout ce qui est dessus, le Délégant et le Délégataire signent dans le cadre du processus de signature électronique certifié par l’Autorité de Certification « DocuSign » et reconnaissent à cette signature la même valeur que sa signature manuscrite.

Fait le 28 mars 2025

[« Bon pour délégation de signature »]

Bon pour délégation de signature

DocuSigned by:
 **Roy MAHFOUZ**
CBB97CE6AC2043E...

Signature
Roy MAHFOUZ

[« Bon pour acceptation de la délégation de signature »]

Bon pour acceptation de la délégation de signature

DocuSigned by:
 **Ripert Nicolas**
2DAD0DF2C2E64EB...

Signature
Nicolas RIPERT

- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le parc photovoltaïque
- Tableau récapitulatif des postes de transformation et poste de livraison

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le parc photovoltaïque

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m²)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Structures photovoltaïques	ZN	6	247 386	LE BOQUET TRANNOY	60130
TOTAL			247 386		

Tableau récapitulatif du poste de transformation et du poste de livraison

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m²)	Surface de plancher des constructions (m²)	Dimension construction L x l x h (m)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Poste de transformation 1	ZN	6	247 386	21,00	7,0 x 3,00 x H 2,71	LE BOQUET TRANNOY	60130
Poste de livraison				33,00	11,0 x 3,00 x H 2,71		
TOTAL				54,00			

Contenu

- Plan de localisation au 1/25000ème
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet- état existant au 1/3000ème
- Vue aérienne au 1/2000ème

PC1- PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

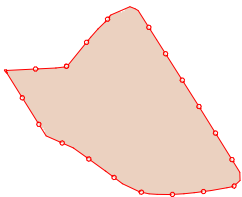


Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

LOCALISATION DU PROJET

Localisation de la centrale photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

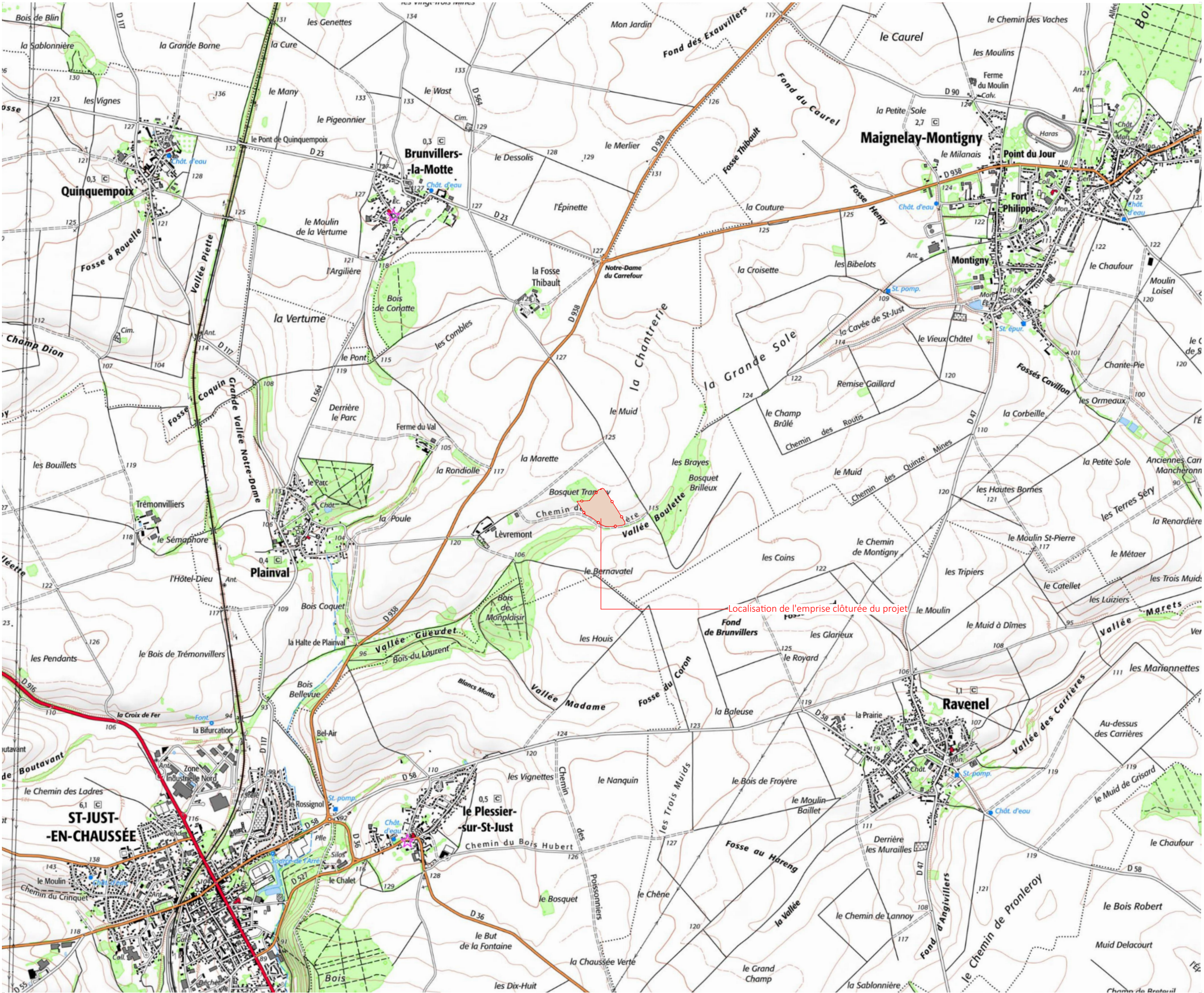
Maître d'ouvrage

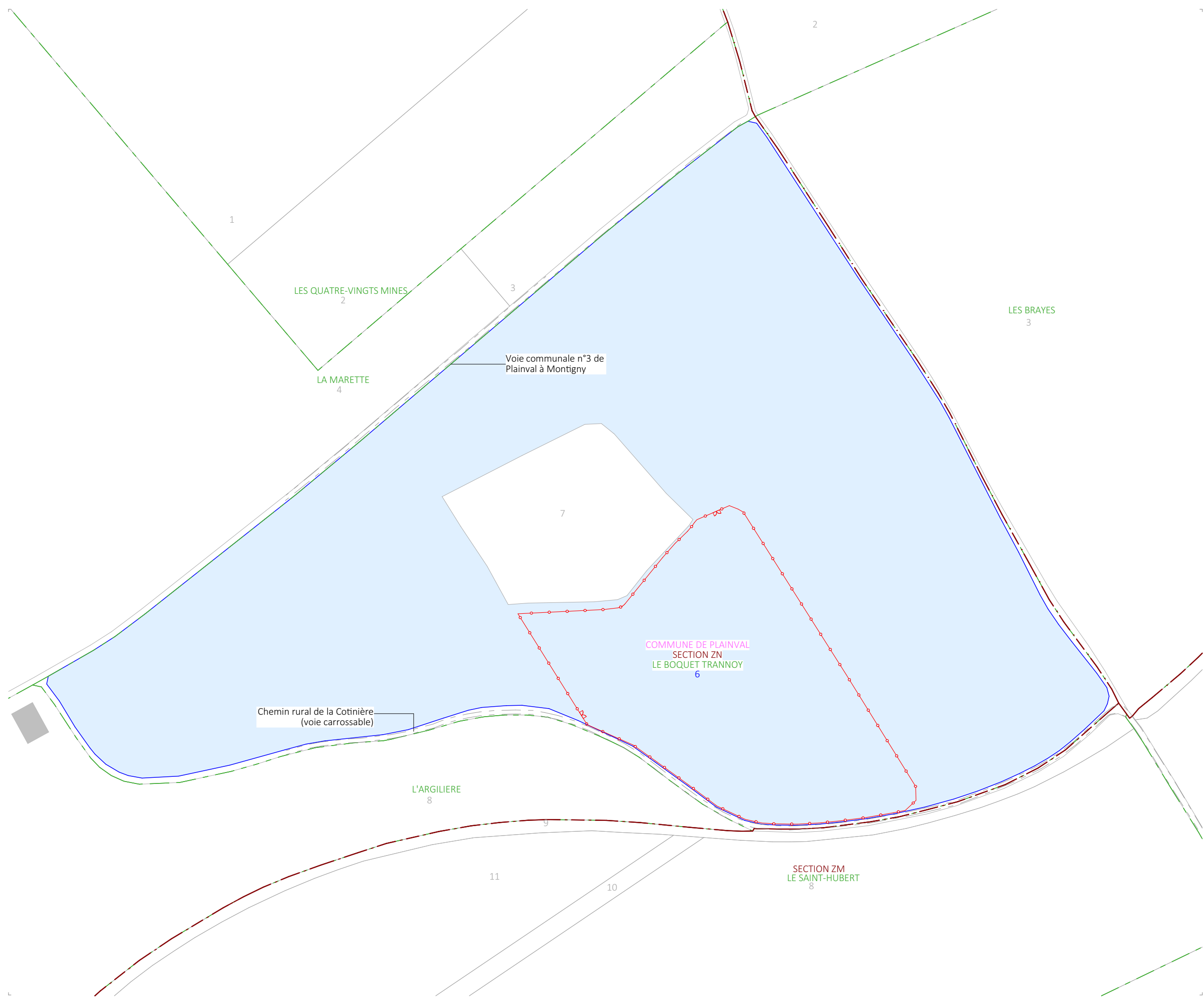


Adresse de Correspondance :

H2air

29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens



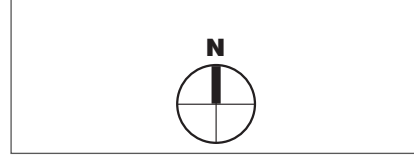


PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNE PAR LE PROJET

- Légende
- Clôture du projet à créer
 - Parcelles cadastrales concernées par le projet
 - Parcelles cadastrales
 - Bâtiments existants
 - Limite lieux-dits
 - Limite sections
 - Voirie existante

Echelle 1/3000 au format A3

0 60 120m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

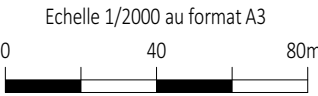
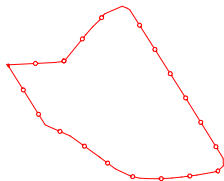


Adresse de Correspondance :
H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

VUE AERIENNE

Légende

Localisation de la centrale photovoltaïque



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens



Contenu

- Plan de masse existant 1/2000ème
- Plan de masse projet 1/2000ème
- Plan de masse projet avec fond aérien 1/2000ème
- Emprises au 1/1000ème

PC2- PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

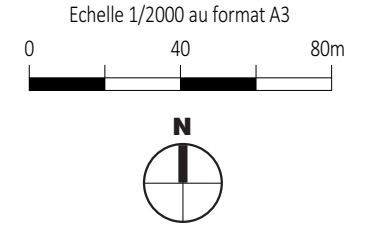
Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

PLAN DE MASSE EXISTANT

- Légende
- Courbes de niveaux
 - Végétation existante
 - Clôture du projet à créer
 - Parcelles cadastrales concernées par le projet
 - Parcelles cadastrales
 - Bâtiments existants
 - Limite lieux-dits
 - Limite sections
 - Voirie existante

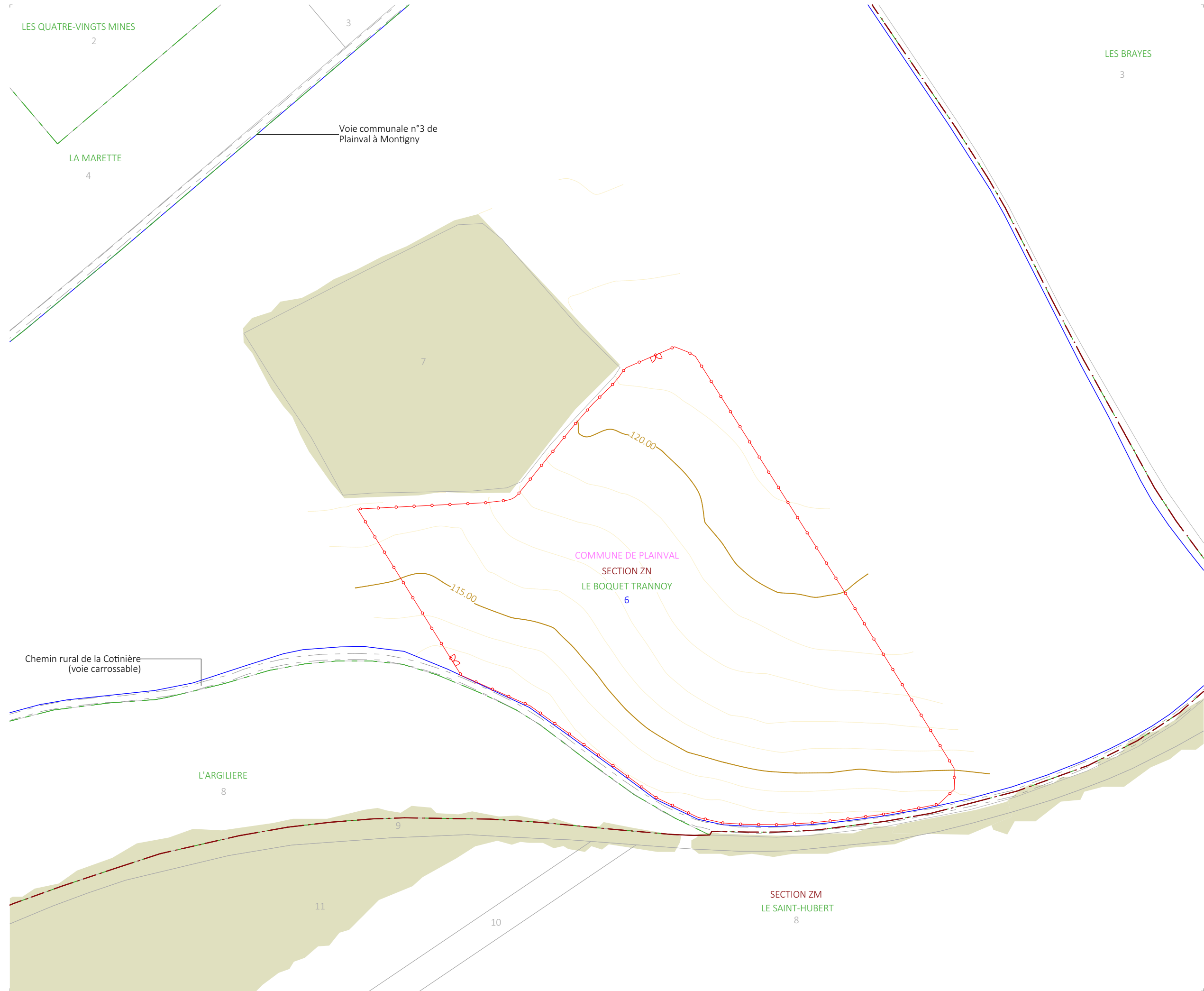


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

Adresse de Correspondance :
H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens





PLAN DE MASSE PROJET

Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture du projet à créer
- Pistes légères
- Pistes lourdes
- Poste de livraison
- Postes de transformation
- Base de vie temporaire
- Citerne
- Haie à créer
- Végétation existante
- Zone prairiale
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments existants
- Limite lieux-dits
- Limite sections
- Voirie existante

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



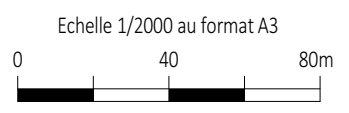
Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

PLAN DE MASSE PROJET AVEC VUE
AERIENNE

Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture du projet à créer
- Pistes légères
- Pistes lourdes
- Poste de livraison
- Postes de transformation
- Base de vie temporaire
- Citerne
- Haie à créer
- Zone prairiale



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens





EMPRISE OUEST DU PROJET

Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture du projet à créer
- Pistes légères
- Pistes lourdes
- Poste de livraison
- Postes de transformation
- Base de vie temporaire
- Citerne
- Haie à créer

Echelle 1/1000 au format A3
0 20 40m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

EMPRISE EST DU PROJET

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Clôture du projet à créer
-  Pistes légères
-  Haie à créer

Echelle 1/1000 au format A3

Architecte

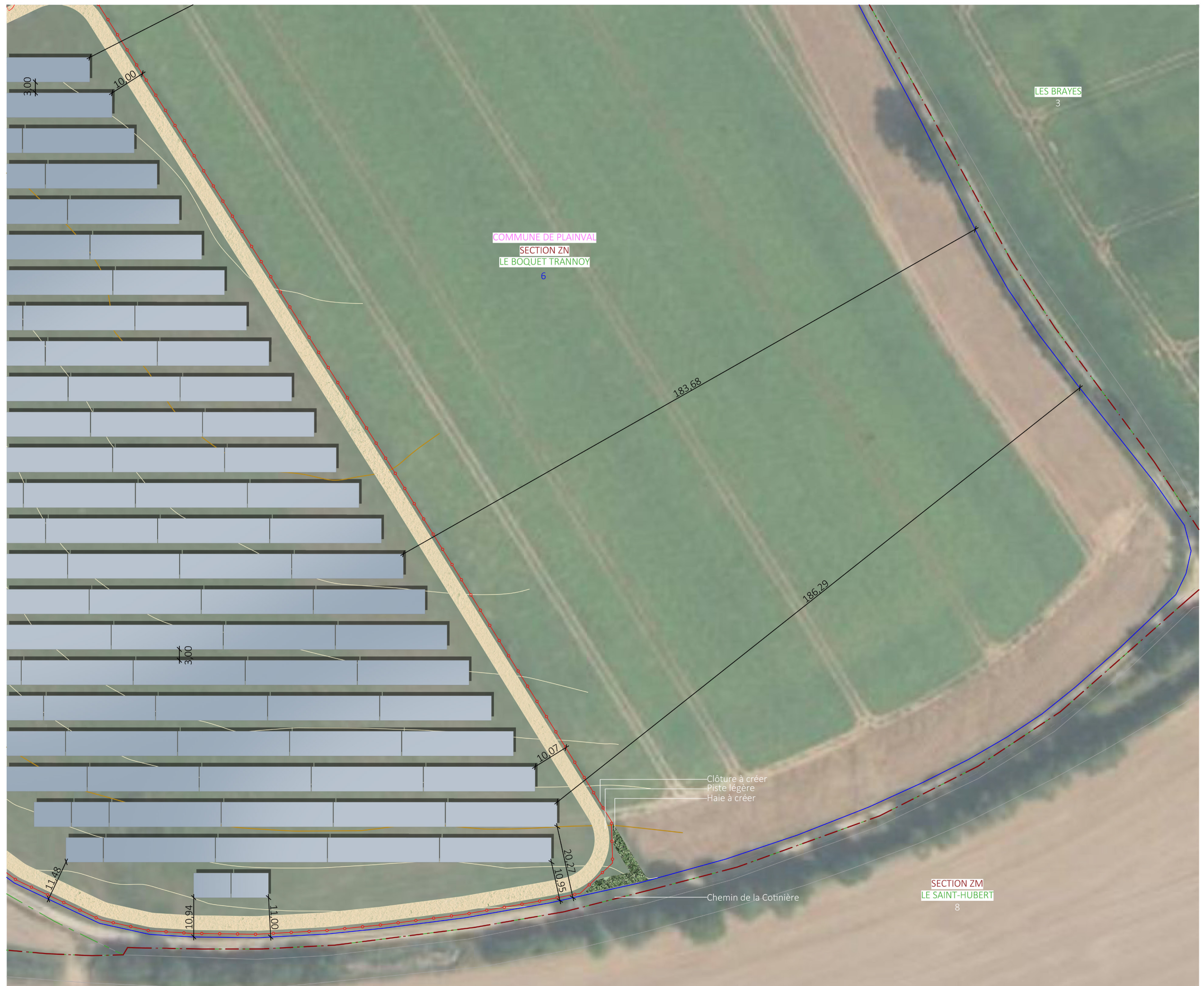
I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

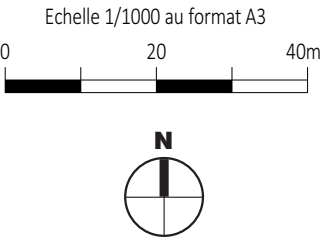




EMPRISE NORD DU PROJET

Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture du projet à créer
- Pistes légères
- Haie à créer



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

Contenu

- Plan de localisation des coupes
1/2000ème
- Coupe AA'
- Coupe BB'
- Détails en coupe d'une table
photovoltaïque
- Détails en coupe du poste de livraison
- Détails en coupe d'un poste de
transformation

PC3- PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

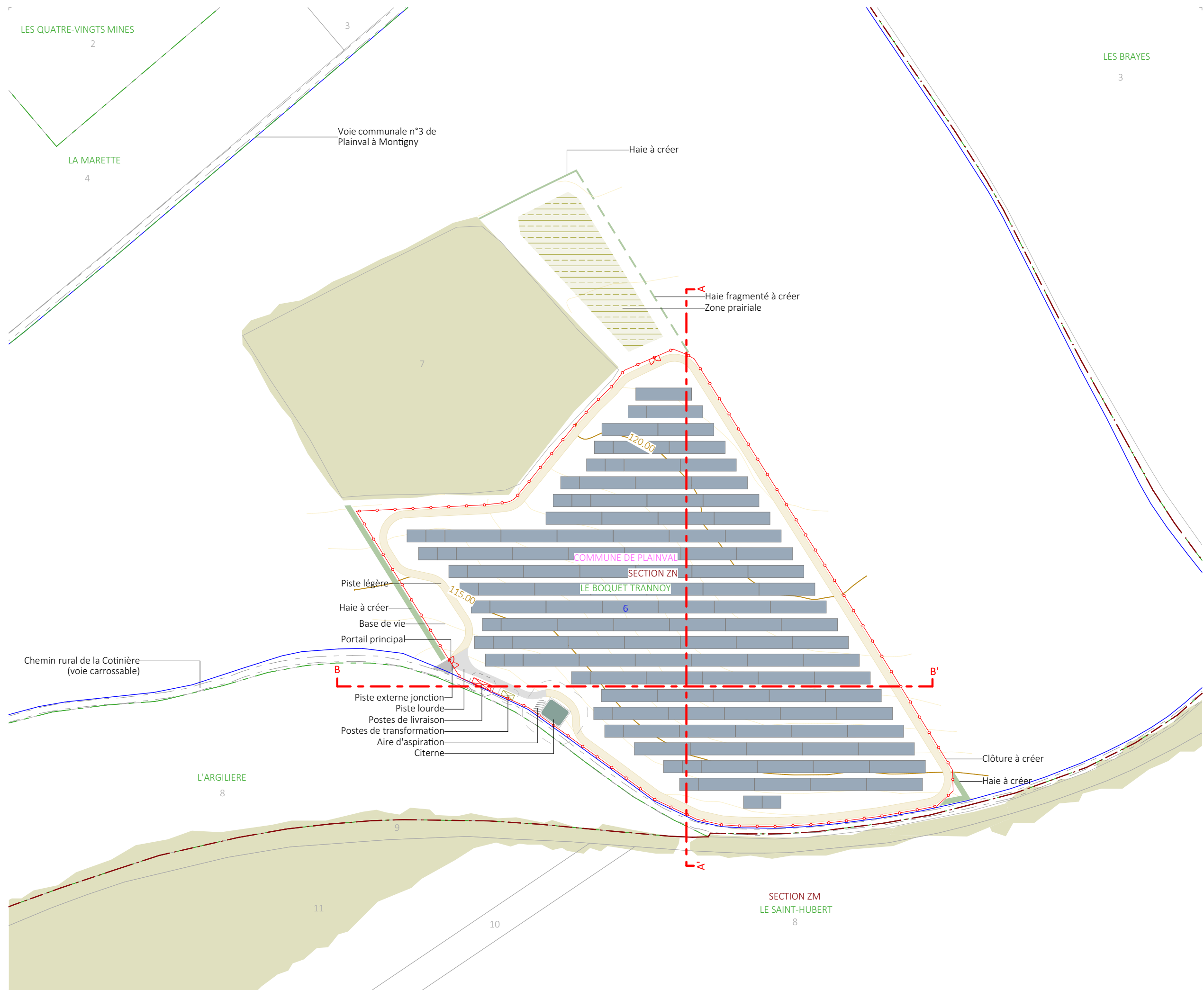
	Structures photovoltaïques
	Clôture du projet à créer
	Pistes légères
	Pistes lourdes
	Poste de livraison
	Postes de transformation
	Base de vie temporaire
	Citerne
	Haie à créer
	Végétation existante
	Zone prairiale
	Parcelles cadastrales concernées par le projet
	Parcelles cadastrales
	Bâtiments existants
	Limite lieux-dits
	Limite sections
	Voirie existante
	Traits des coupes

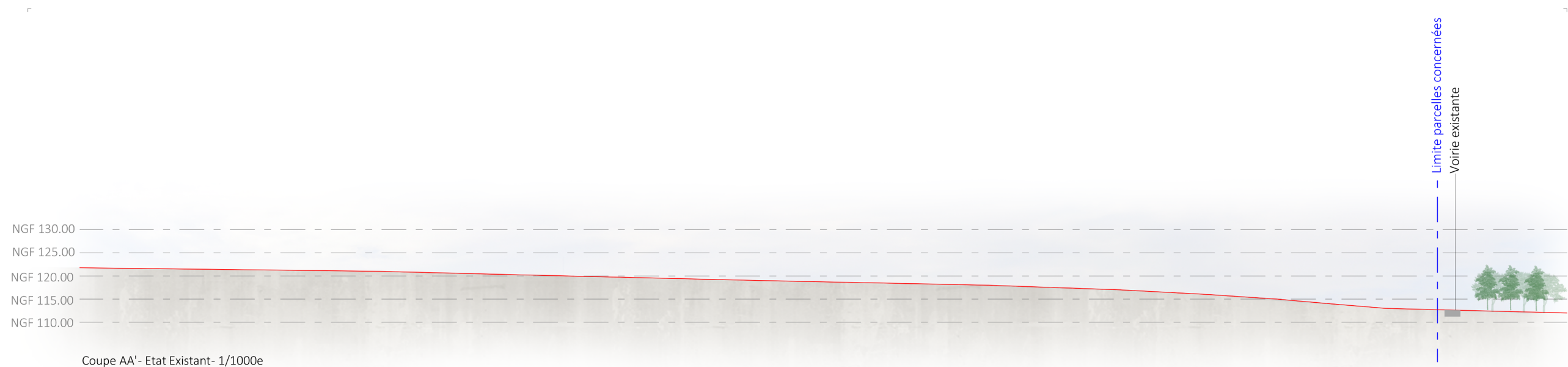


I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
01 45 63 15 15 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

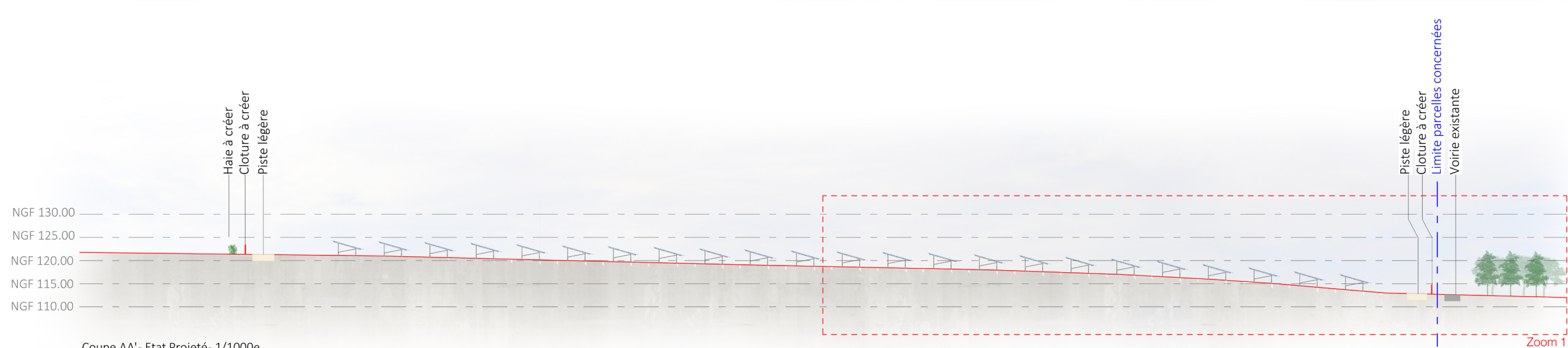
CENTRALE SOLAIRE
DES PHYSALIS

29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

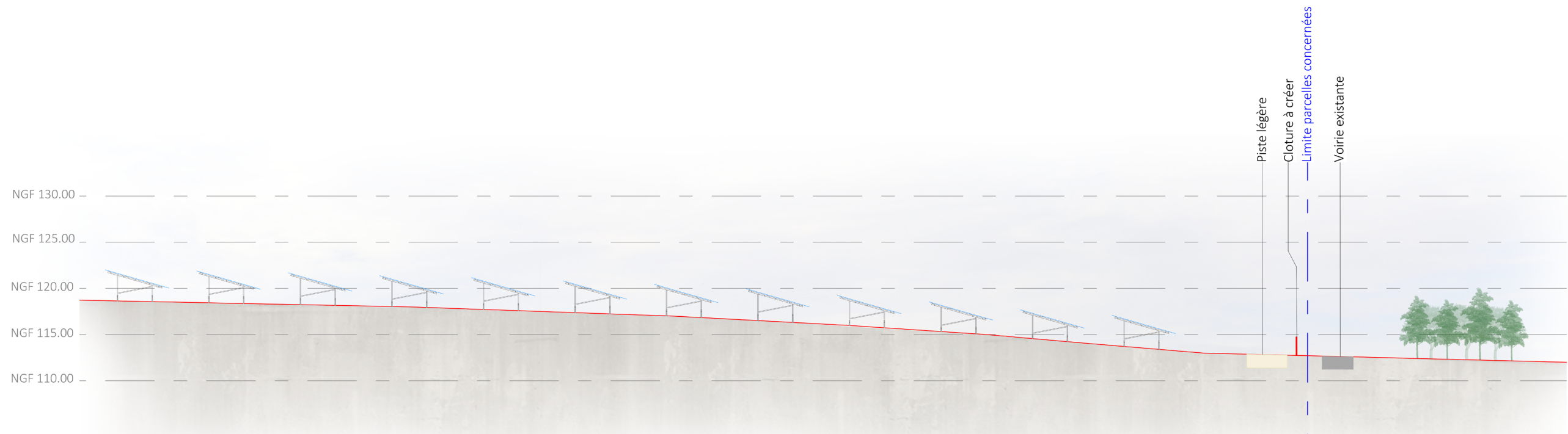




Coupe AA' - Etat Existant- 1/1000e



Coupe AA' - Etat Projeté- 1/1000e



Coupe AA' - Etat Projeté- Zoom 1- 1/500e

COUPE AA'

Légende

- Clôture du projet
- Végétation à créer
- Piste légère
- Structure photovoltaïque

Echelle 1/1000 au format A3



Echelle 1/500 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

COUPE BB'

Légende

- Clôture du projet
- Végétation à créer
- Piste légère
- Piste lourde
- Structure photovoltaïque

Echelle 1/1000 au format A3



Echelle 1/500 au format A3



Architecte

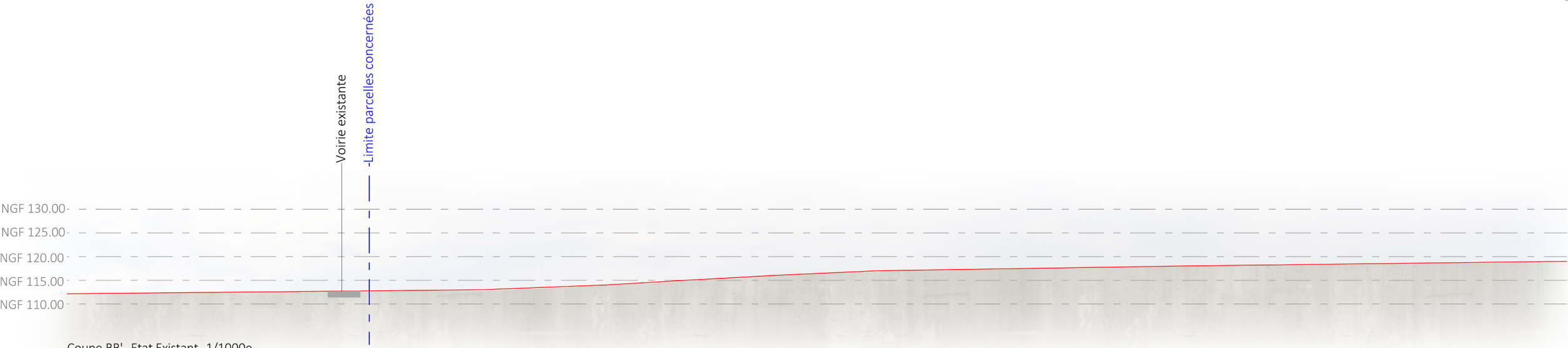
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

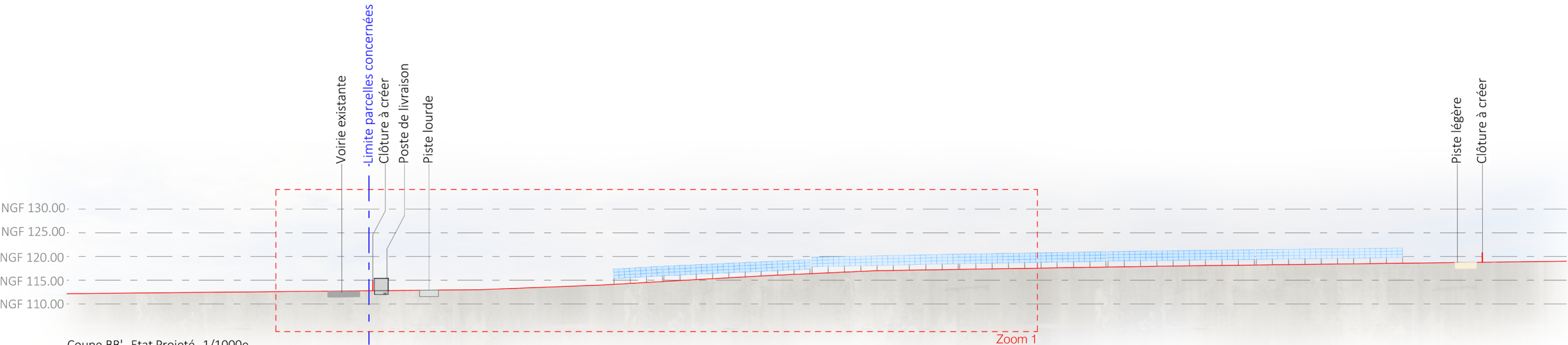


Adresse de Correspondance :

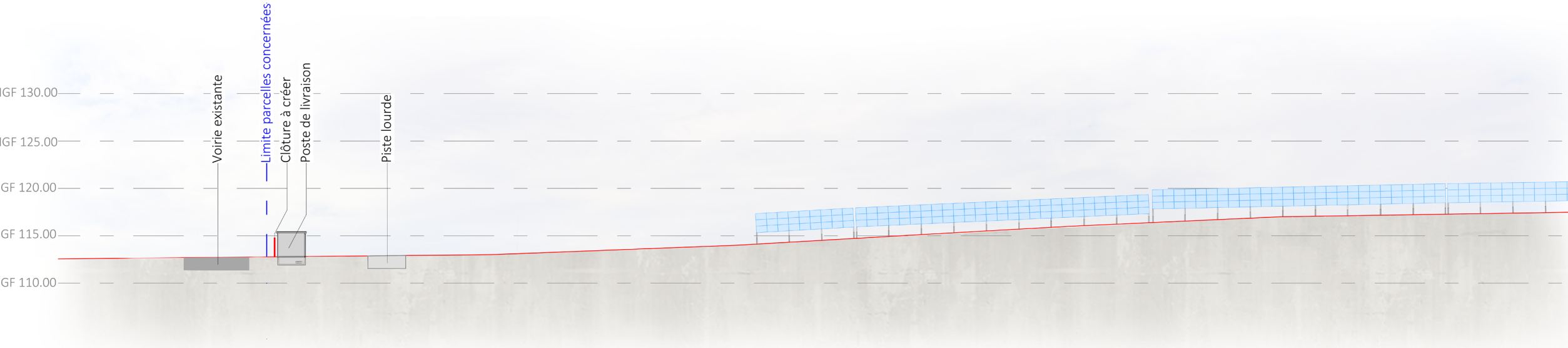
H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens



Coupe BB' - Etat Existant- 1/1000e



Coupe BB' - Etat Projeté- 1/1000e



Coupe AA' - Etat Projeté- Zoom 1- 1/500e

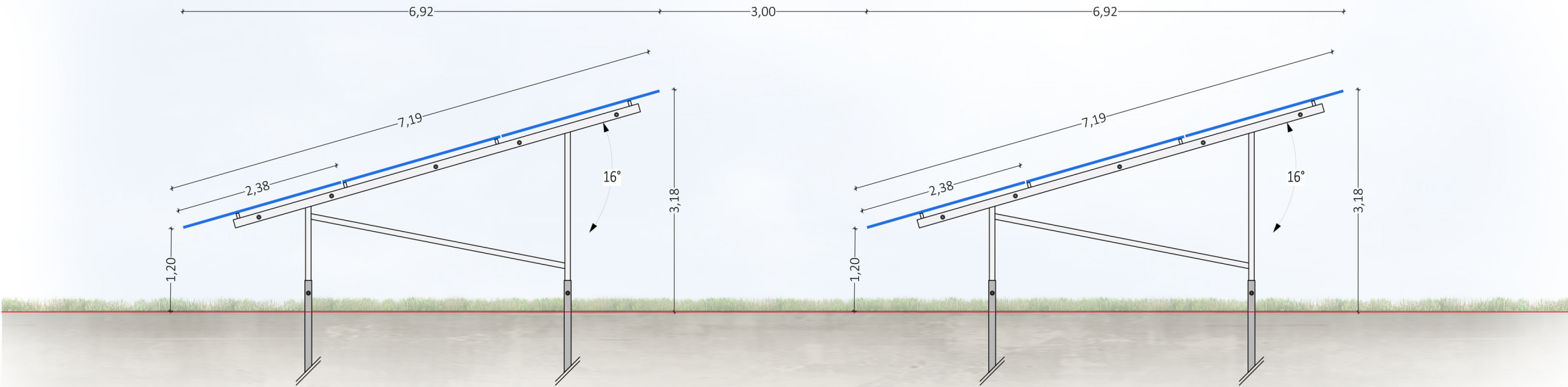
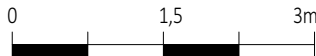
DETAILS D'UNE STRUCTURE 3V27

Légende

Caractéristiques d'une table photovoltaïque :

Longueur : 31.01m
Largeur : 7.19m
Largeur projetée : 6.92m
Inclinaison : 16°
Point Haut : 3.18m
Point Bas : 1.20m
Pitch : 9.90m

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

DETAILS EN COUPE D'UN POSTE DE
LIVRAISON

Légende

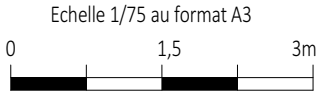
Caractéristiques du poste de livraison :

Hauteur par rapport au TN : 2.71 m

Longueur : 11.00 m

Largeur : 3.00 m

Teinte RAL : 6025



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



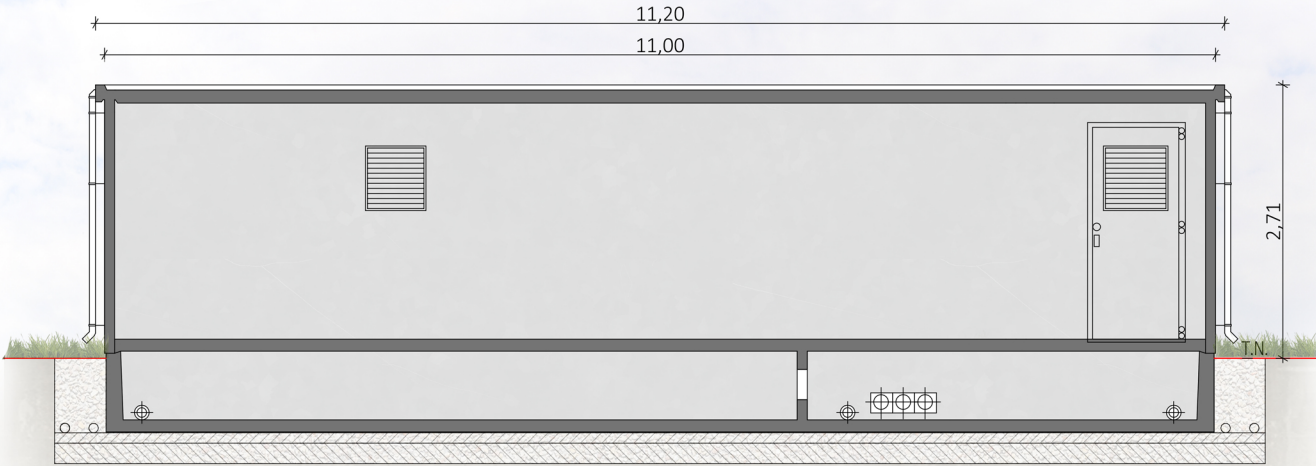
Adresse de Correspondance :

H2air

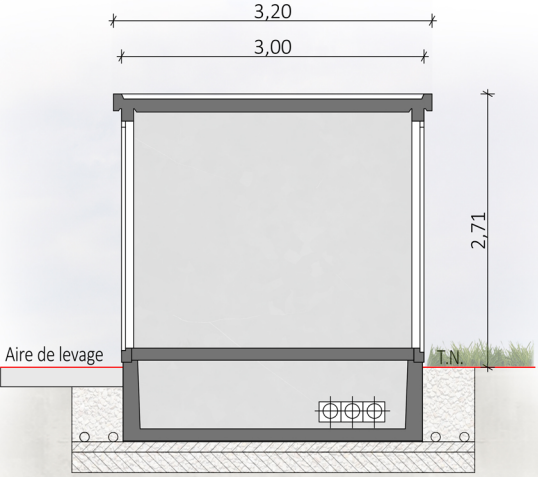
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens



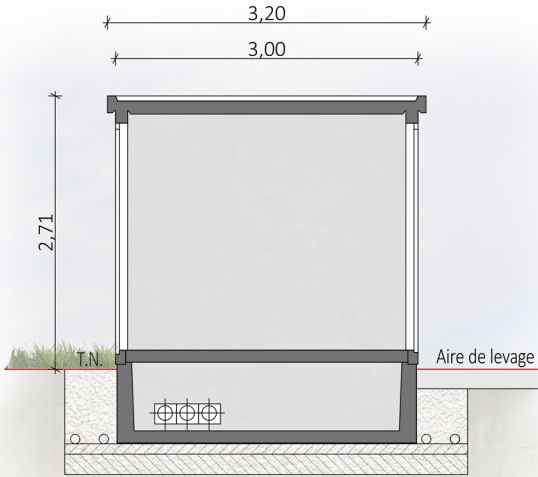
Plan de localisation des coupes



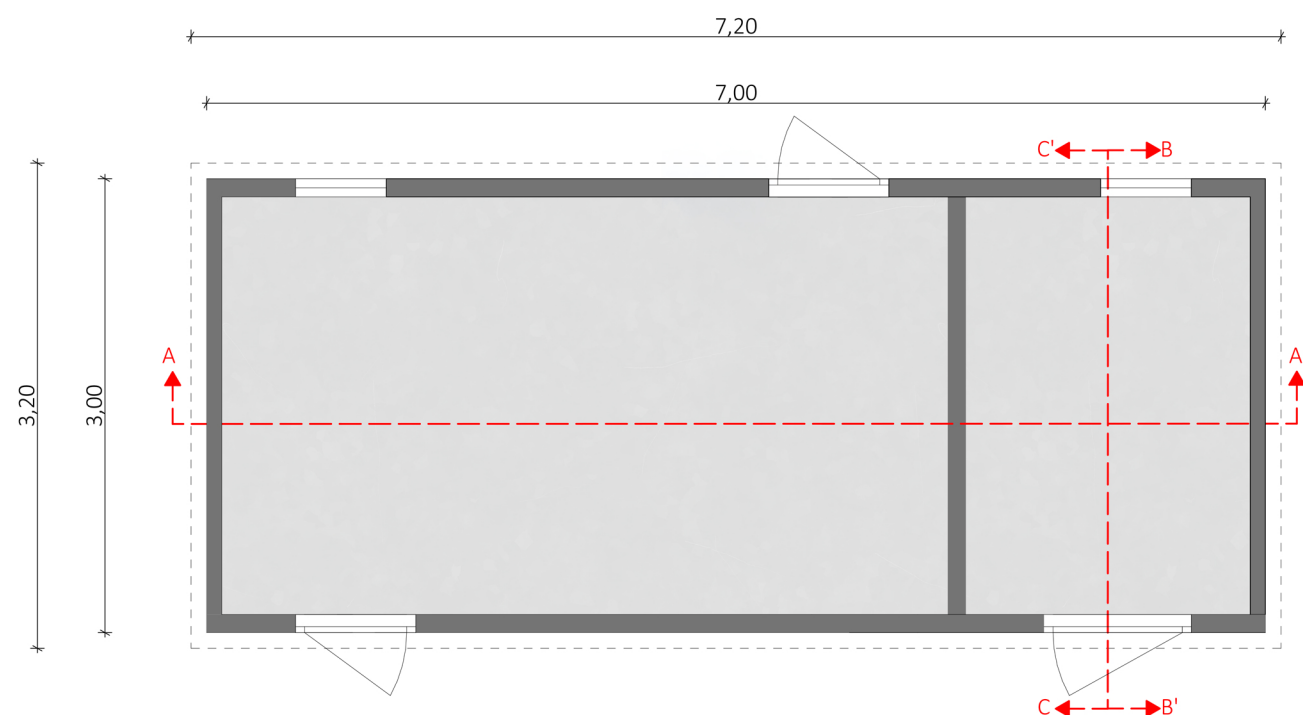
Coupe AA'



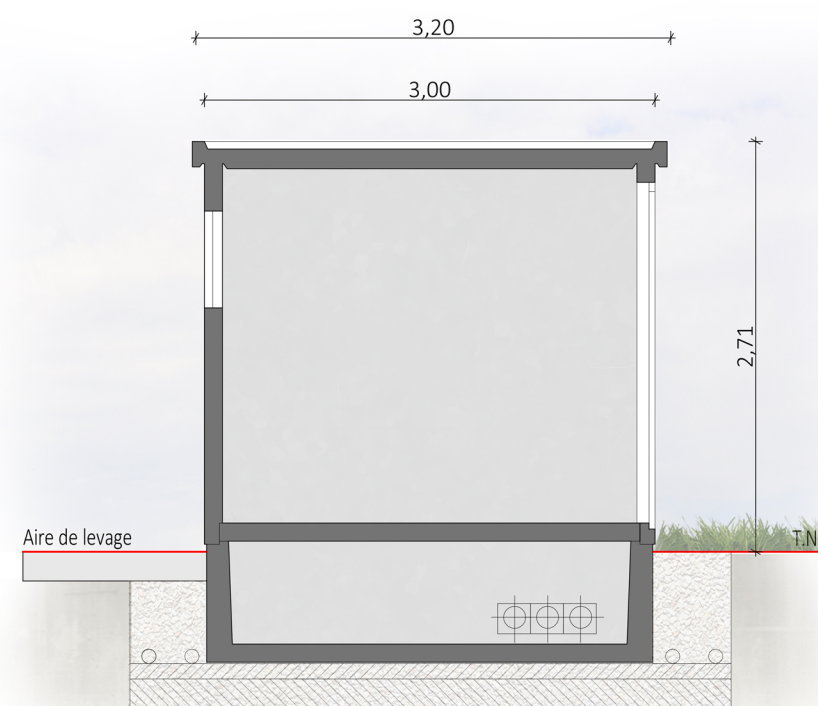
Coupe BB'



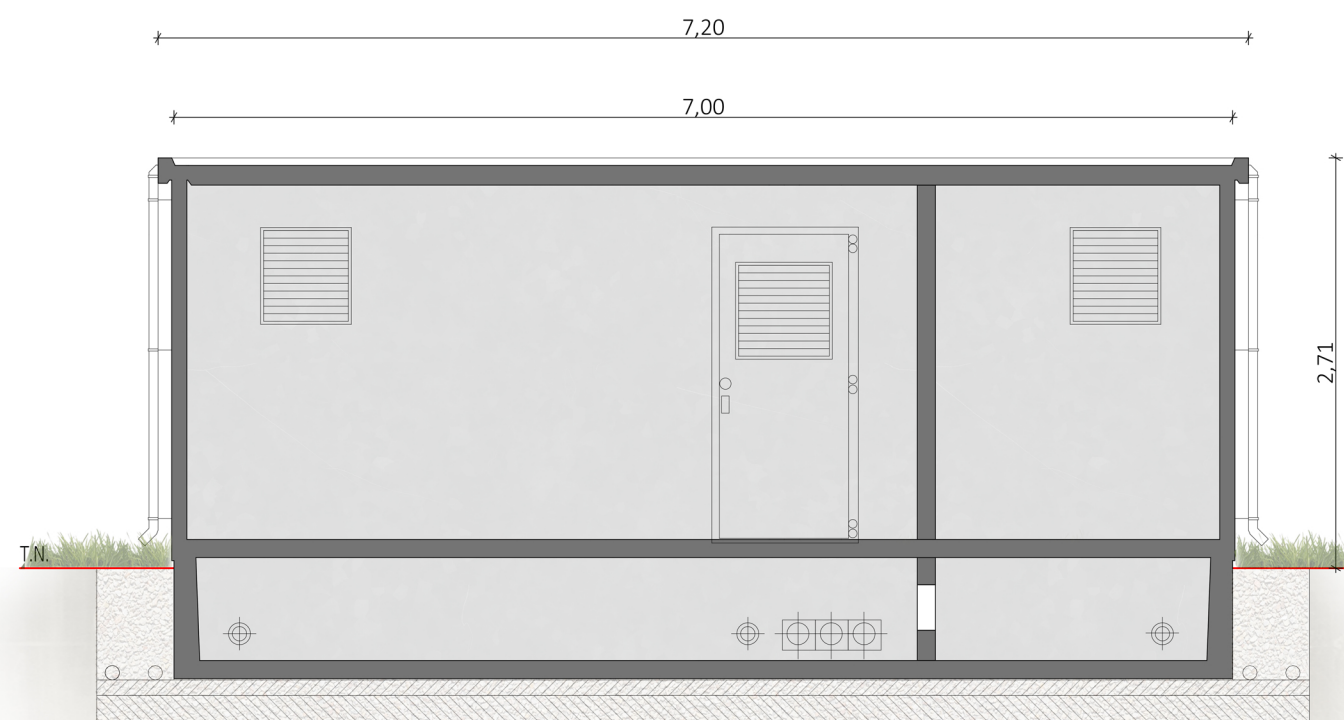
Coupe BB'



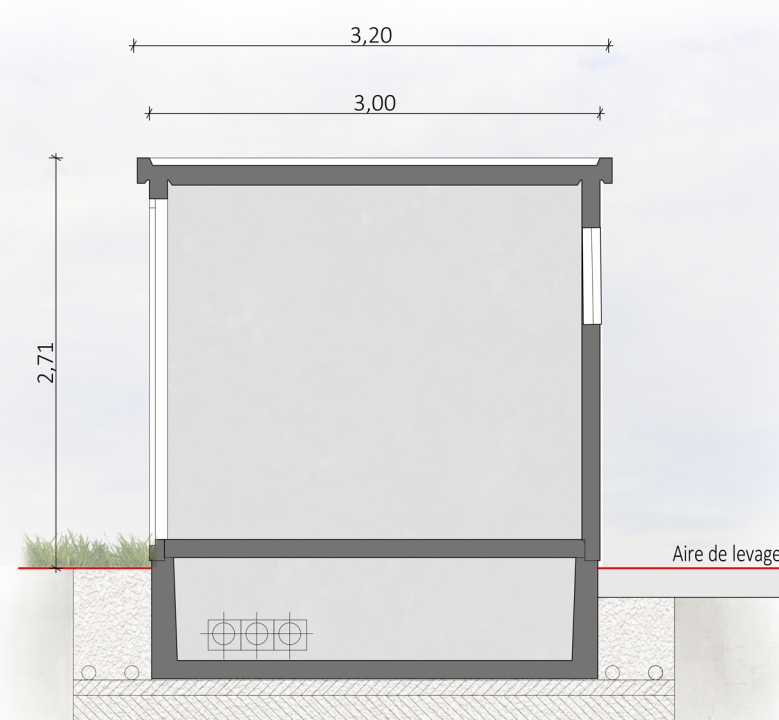
Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'

DETAILS EN COUPE D'UN POSTE DE
TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques d'un poste de transformation :

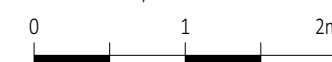
Hauteur : 2.71 m

Longueur : 7.00 m

Largeur : 3.00 m

Teinte RAL 6025

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

Contenu

- Notice paysagère

PC4- NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT
LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens



PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

NATURE DU PROJET

La loi n°2023-175 datée du 10 mars 2023 relative à l'accélération des énergies renouvelables (APER) a pour objectif d'encourager le développement des centrales solaires sur des terrains agricoles. Cette loi a permis de distinguer deux types de projets solaires sur parcelle agricole : des projets agrivoltaïques ainsi que des projets « agricompatibles ».

De plus, avec la parution du décret daté du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers, le projet de centrale solaire des Physalis correspond aux critères mentionnés dans son Chapitre II, projet dit « Dispositions spécifiques aux installations photovoltaïques compatibles avec l'exercice d'une activité existante ». La parcelle où s'implante le projet est inexploitée depuis plus de 10 ans (cf déclarations PAC intégrées à la demande de permis de construire) du fait des difficultés d'exploitation entraînées par la topographie et la qualité des sols du site (forte présence de grès, rendant le travail du sol impossible). Ces éléments sont présentés dans l'étude préalable agricole également jointe au dépôt de permis de construire. Ainsi, le projet de centrale solaire est compatible avec l'activité agricole existante du fait de l'absence d'activité agricole sur la parcelle depuis de nombreuses années.

Ainsi, le projet de centrale solaire des Physalis répond donc aux critères de « terre inculte » et de durée minimale d'inexploitation énoncés dans le décret.

Il est important de noter, que pour cette typologie de projets « agricompatibles », l'entrée en application des dispositions du décret du 8 avril 2024, s'appliquent aux projets déposés dans le mois suivant la parution du document cadre départemental

émise par la chambre départementale d'agriculture (lui-même, pouvant être réalisé dans les 9 mois après la parution du décret du 8 avril 2024).

En complément, et comme énoncé dans la loi APER du 10 mars 2023, la parcelle agricole concernée par le projet a été retenue, après délibération favorable du Conseil municipal, en tant que zone d'accélération au développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, par la commune de Plainval.

PREAMBULE :

Le présent dossier porte sur la réalisation de la centrale photovoltaïque des Physalis, située sur la commune de Plainval, dans le département de l'Oise dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Emprise projet : 4,66 ha ;
- Nombre total de panneaux : environ 8 748 modules de panneaux photovoltaïques, sur la base du dimensionnement réalisé au moment du dépôt de permis de construire ;
- Superficie totale de la zone d'implantation des panneaux solaires : environ 24 700 m² ;
- Inclinaison des panneaux : environ 16° ;
- Puissance installée : 5,86 MWc ;
- 1 poste de livraison : L11m x H2,71m hauteur x P3m (RAL 6025) ;
- 1 postes de transformation : L7m x H2,71m x P3m (RAL 6025) ;
- 1 citerne incendie : 120 m³ (teinte verte foncée) ;
- 1 aire d'aspiration : 32 m².

ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le terrain est localisé sur jachère non cultivée depuis plusieurs années sur la commune de Plainval, en région Hauts-de-France. La zone d'implantation potentielle (ZIP) se situe au droit de la parcelle cadastrale ZN 6 d'une surface totale d'environ 24,7 ha. Le projet de centrale solaire des Physalis se fera sur une partie de cette parcelle, avec une surface de 4,66 ha.

L'environnement général alentour est constitué de parcelles agricoles, bordées au Nord-ouest par le Bosquet de Trannoy et quelques chemins d'exploitation.

L'accès à la parcelle étudiée est possible via le chemin rural de la Cotinière, accessible directement depuis la départementale 938. Ce chemin constitue une voie carrossable.

CONTEXTE :

Le projet de centrale solaire des Physalis consiste en la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle en jachère dans un contexte agricole.

Le projet s'implante ainsi sur une zone non cultivée depuis plusieurs années considérée comme éligible pour le développement photovoltaïque par la politique énergétique de l'Etat. Il rentre en accord avec les objectifs nationaux et régionaux en matière de développement des énergies renouvelables.

STRUCTURES ET MODULES PHOTOVOLTAIQUES :

Les modules photovoltaïques sont disposés sur des structures métalliques légères. Les rangées de capteurs photovoltaïques seront fixes et inclinées d'environ 16°, selon un axe Nord/Sud. La hauteur maximale des panneaux par rapport au sol sera de 3,18 m en fonction de la technologie retenue. Le plan d'implantation de la centrale prévoit une largeur entre les rangées de tables photovoltaïques de 3 m. De plus, les rangées de panneaux seront éloignées de 10 m par rapport à la clôture du parc.

Chaque panneau représente une surface de 2,7 m² et une puissance unitaire d'environ 670 KWc selon le dimensionnement réalisé au moment du dépôt de la demande de permis. Avec l'évolution des technologies de cellules et de modules photovoltaïques la puissance unitaire des modules pourra évoluer d'ici à la mise en œuvre du projet. Ces progrès constants de la filière permettent d'augmenter la production d'énergie solaire sur une surface donnée. Ainsi, la puissance estimée au moment de la rédaction de cette note est de 5,86 MWc.

LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES POUR LE TRANSPORT DE L'ENERGIE PRODUITE (CABLES) :

Les modules photovoltaïques seront connectés en série au sein des structures pour former des chaines au niveau de tension adapté au dimensionnement. Ces lignes sont ensuite acheminées vers des boites de jonction où elles seront mises en parallèles. Les câbles sortants seront transportés via un réseau de câble de raccordement, vers les onduleurs où le courant continu sera transformé en courant alternatif. Par la suite, ces câbles électriques seront acheminés vers un transformateur élévateur qui permettra d'augmenter le niveau de tension pour atteindre celui du réseau de distribution d'électricité. Enfin, l'électricité produite sera injectée dans un poste source via le poste de livraison du parc.

Un poste de livraison (PDL) et un poste de transformation (PTR) seront situés à l'entrée du site à proximité de la clôture et du portail. De plus, leurs parois seront adaptées à avoir une durée coupe-feu de 2 heures. Ceux-ci seront fermés et sécurisés. Un système d'accès spécifique sera mis en place de manière à garantir l'accessibilité des agents

du gestionnaire de réseau en tout temps aux locaux techniques. Les locaux techniques seront d'une teinte vert fougère (RAL 6025).

LE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRUBTION D'ELECTRICITE :

A ce jour, aucun tracé définitif n'est envisagé pour le raccordement électrique. Il pourrait se faire au niveau du poste source de Maignelay situé sur la commune de Maignelay-Montigny, à environ 6,7 km du projet de centrale photovoltaïque. Le tracé de raccordement électrique du projet définitif, sera proposé par le gestionnaire de réseau public d'électricité après obtention du permis de construire du projet. Ce gestionnaire en assurera les travaux par enfouissement du câble qui sera positionné prioritairement en bordure des chemins et voies publiques.

FIXATION AU SOL DES STRUCTURES :

Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité se composent de micro-pieux (battus ou vissés). Des précisions sur le dimensionnement des fondations seront apportées en fonction des recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier.

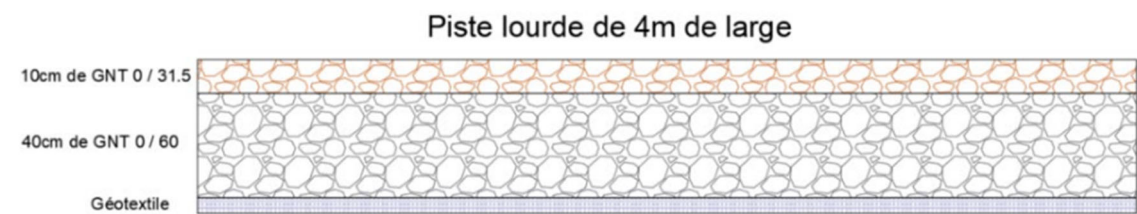
AMENAGEMENTS CONNEXES ET VOIES DE CIRCULATION SUR LE SITE :

L'accès principal au parc se fera depuis chemin rural de la Cotinière (voie carrossable) desservant la parcelle du projet. L'accès principale au site se fera par un portail de 6 m de largeur à 2 vantaux de 2 m de hauteur de teinte verte, en acier galvanisé.

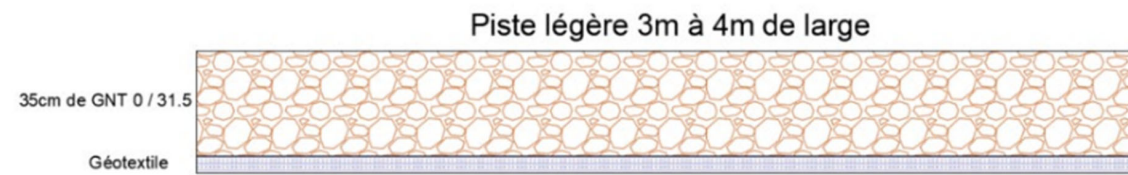
Un deuxième portail sera mis en place au nord. Il servira uniquement à l'exploitant (entretien de la zone prairiale). Ce portail aura les mêmes caractéristiques.

Deux types de pistes sont prévues dans le cadre du projet :

- Les pistes lourdes : permettant l'accès au site ainsi qu'aux éléments techniques (poste de livraison et de transformation, citerne incendie et base vie). Elles seront renforcées sur 4 m de large de la manière suivante : un géotextile, 10 cm d'une GNT 0/31,5 et 40 cm d'une GNT 0/60. La surface des pistes lourdes pour ce projet est de 292 m².



- Les pistes légères : en périphérie de la centrale, le long de la clôture. Elles permettent un accès sécurisé à l'ensemble des lignes de tables. Elles auront une largeur de 4 m, un géotextile et un gravier non traité (GNT) 0/31,5 sur 35 cm. La surface des pistes légères pour ce projet est de 3 362,8 m².



La portance des pistes lourdes et légères est supérieure à 50 Mpa.

PROTECTION INCENDIE ET SECURITE

Une citerne souple de couleur verte, d'une capacité de 120 m³ sera installée à l'entrée du site avec son aire d'aspiration de 32 m². La citerne est éloignée de 10 m par rapport aux rangées de panneaux.

L'accès à la parcelle sera réalisé uniquement via un portail sécurité. Ainsi seules les personnes autorisées pour la maintenance, l'entretien du site et les dispositifs de secours seront autorisées à pénétrer dans l'enceinte du site.

Tous les 50 m au niveau des clôtures seront créés des passages de 20 cm de hauteurs et 20 cm de large pour la petite faune.

Contenu

- Plan modèle d’une table photovol-
taïque de 3V9
- Plan modèle d’une table photovol-
taïque de 3V27
- Vue des façades d’un poste de livraison
- Vue des façades d’un poste de
transformation
- Vue d’une façade et en plan de la
citerne
- Vue des façades des portails et de la
clôture

PC5- PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d’ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

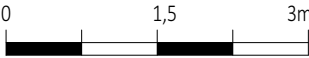
DETAILS D'UNE STRUCTURE 3V9

Légende

Caractéristiques d'une table photovoltaïque :

Longueur : 10.33m
Largeur : 7.18m
Largeur projetée : 6.92m
Inclinaison : 16°
Point Haut : 3.18m
Point Bas : 1.20m
Pitch : 9.90m

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

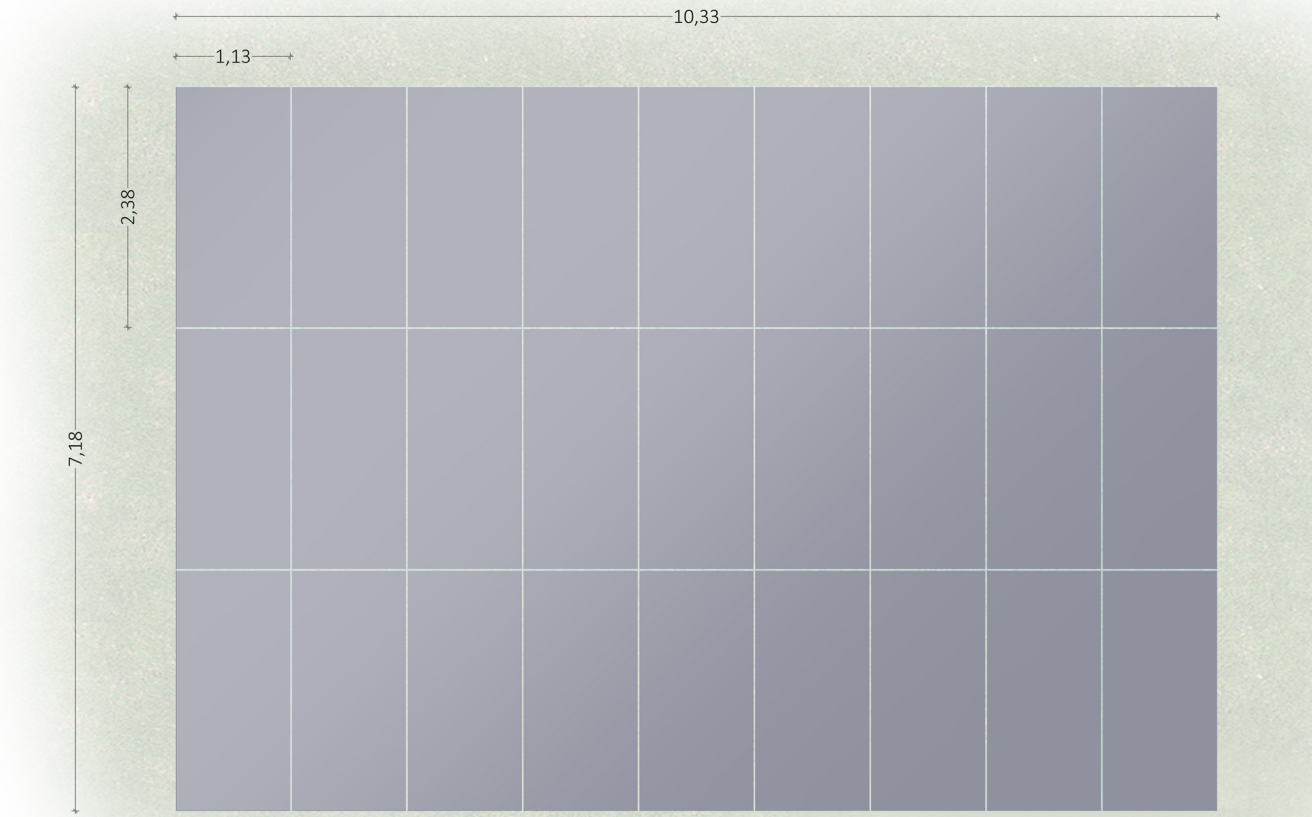
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

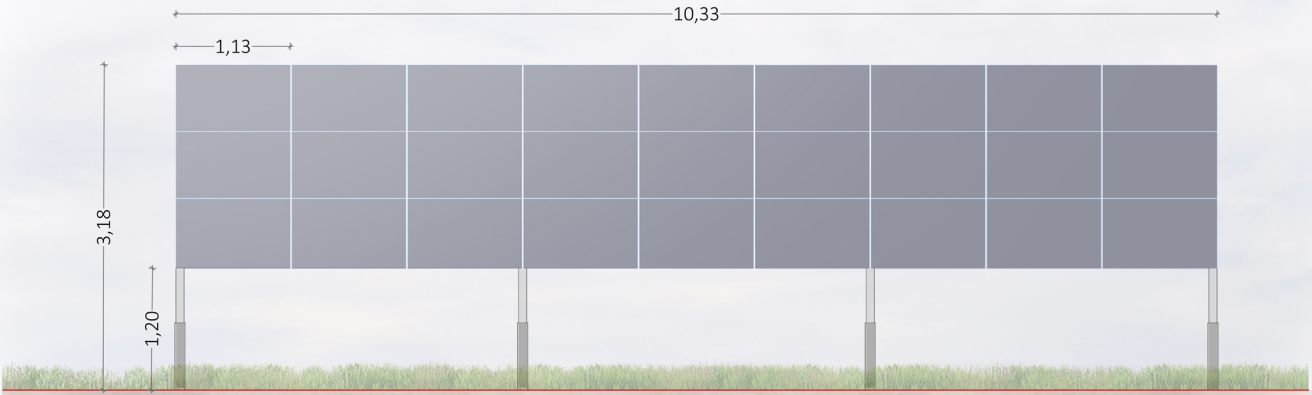


Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens



Vue de dessus posé à plat



Vue de face

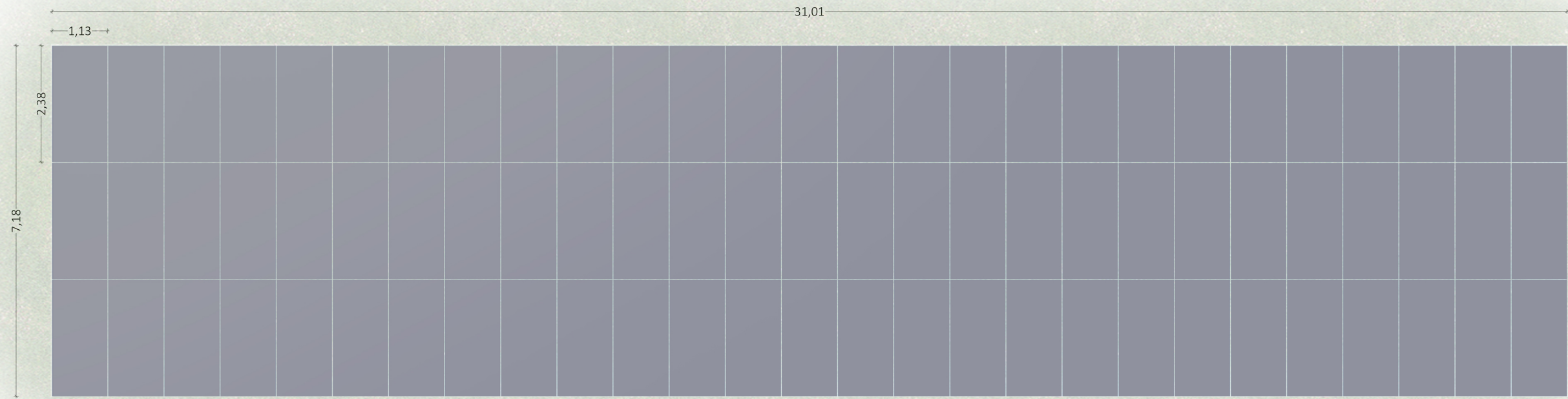
DETAILS D'UNE STRUCTURE 3V27

Légende

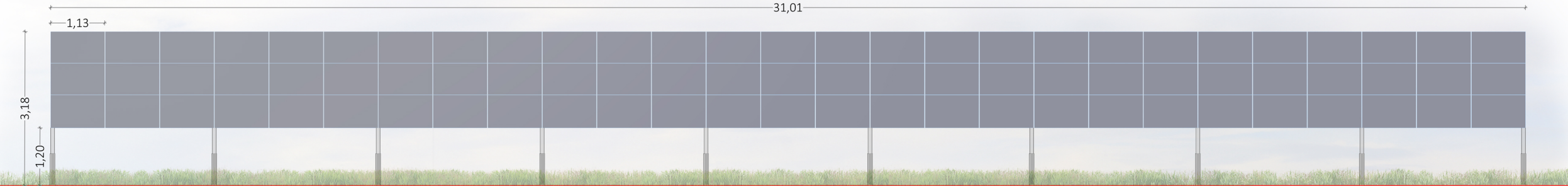
Caractéristiques d'une table photovoltaïque :

Longueur : 31.01m
Largeur : 7.18m
Largeur projetée : 6.92m
Inclinaison : 16°
Point Haut : 3.18m
Point Bas : 1.20m
Pitch : 9.90m

Echelle 1/100 au format A3



Vue de dessus posé à plat



Vue de face

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

VUE DE FACE DU POSTE DE LIVRAISON

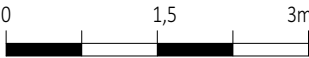
Légende

Caractéristiques du poste de livraison :

Hauteur par rapport au TN : 2.71 m
Longueur : 11.00 m
Largeur : 3.00 m

Teinte RAL : 6025

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

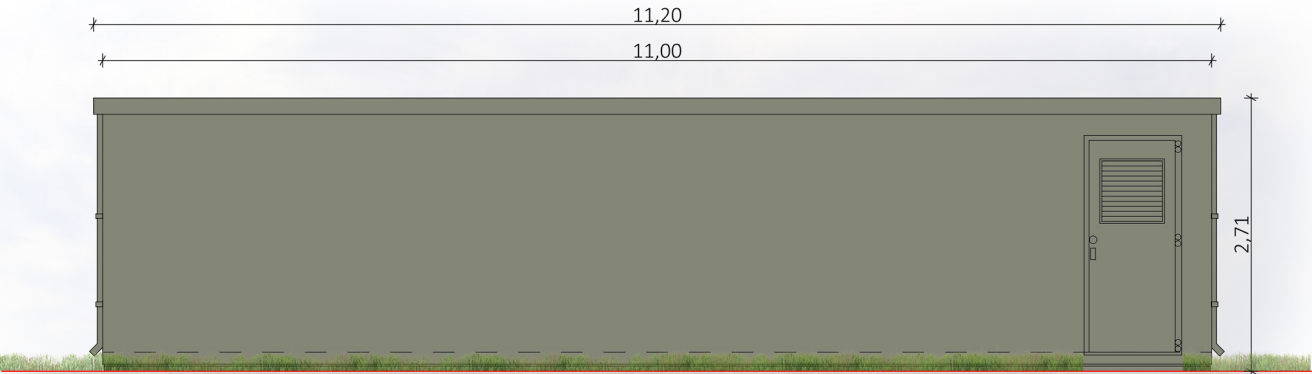
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

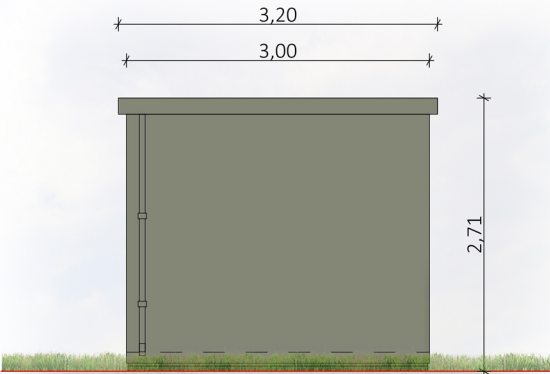


Adresse de Correspondance :

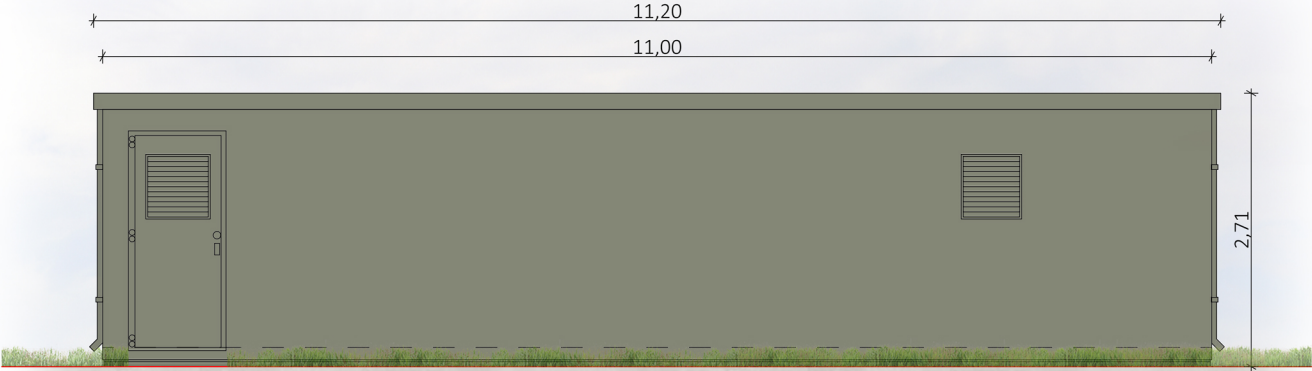
H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens



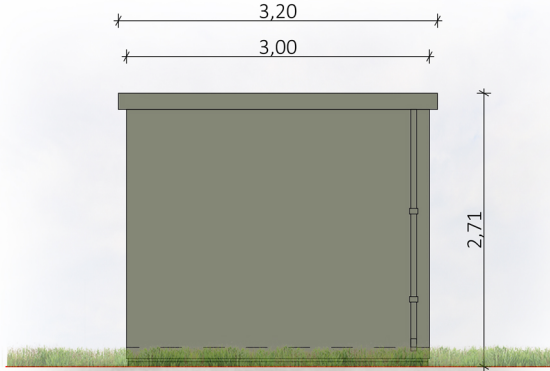
Face Nord-Est



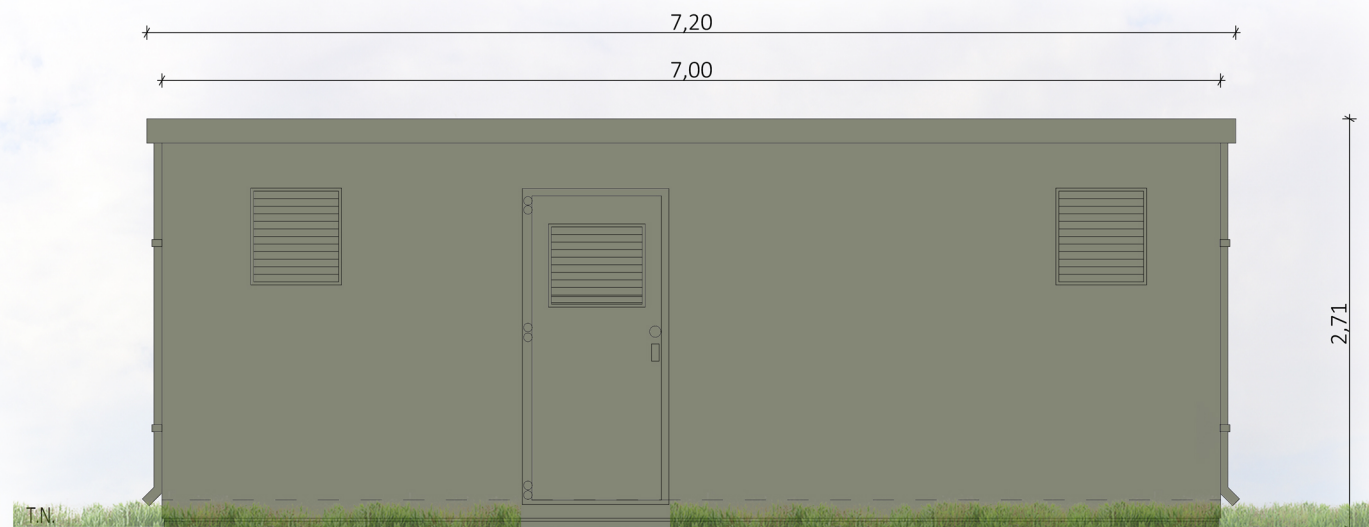
Face Nord-Ouest



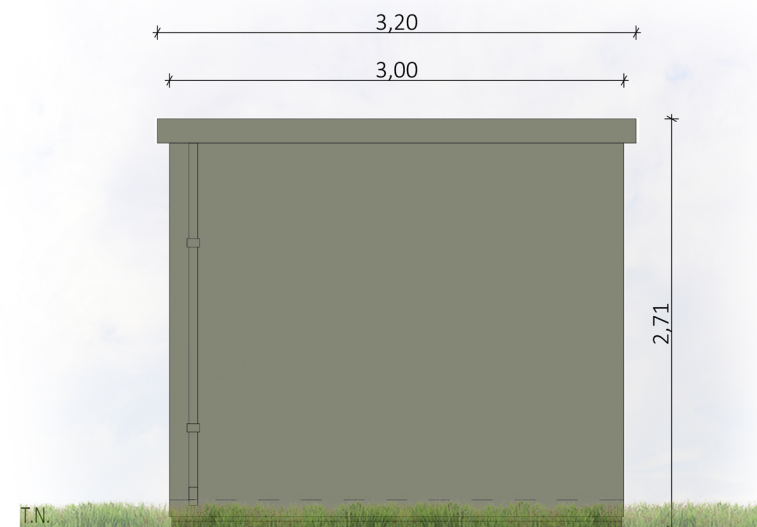
Face Sud-Ouest



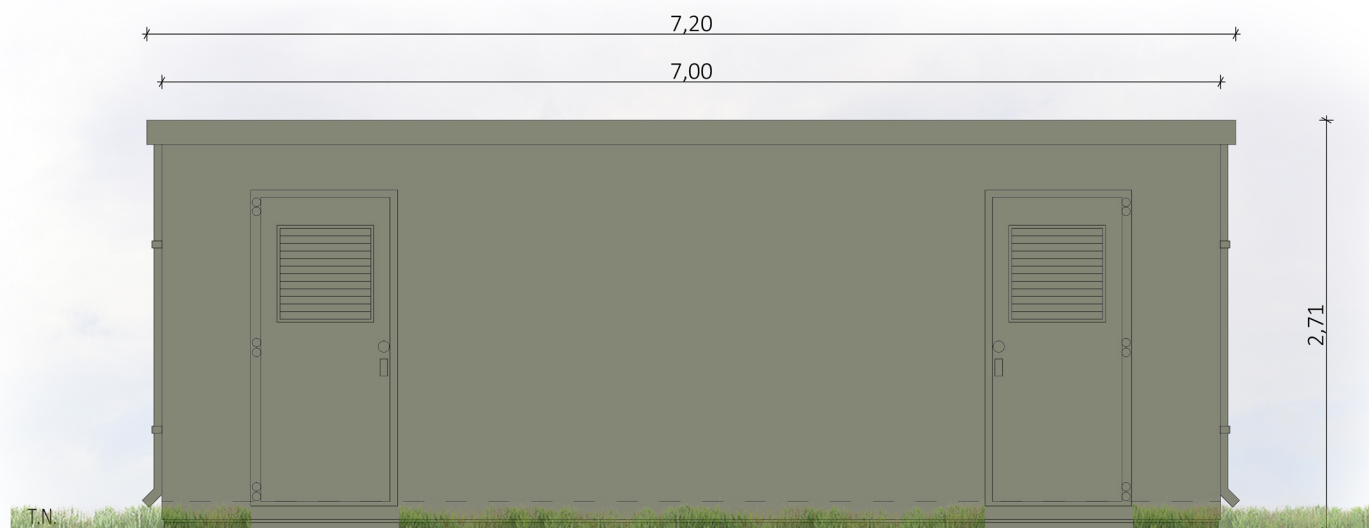
Face Sud-Est



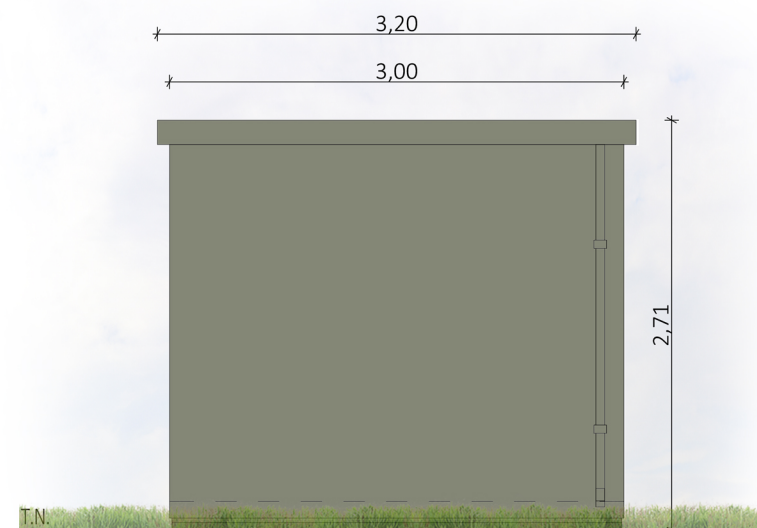
Face Nord-Est



Face Nord-Ouest



Face Sud-Ouest



Face Sud-Est

VUE DE FACE DU POSTE DE
TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques d'un poste de transformation :

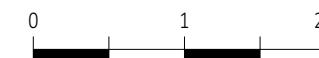
Hauteur : 2.71 m

Longueur : 7.00 m

Largeur : 3.00 m

Teinte RAL 6025

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

VUE DE FACE ET EN PLAN DE LA
CITERNE

Légende

Caractéristiques d'une citerne :

Hauteur : 1.50 m

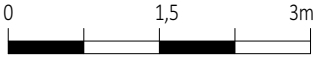
Longueur : 11.70 m

Largeur : 8.88 m

Teinte RAL 6005

Volume : 120 m³

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

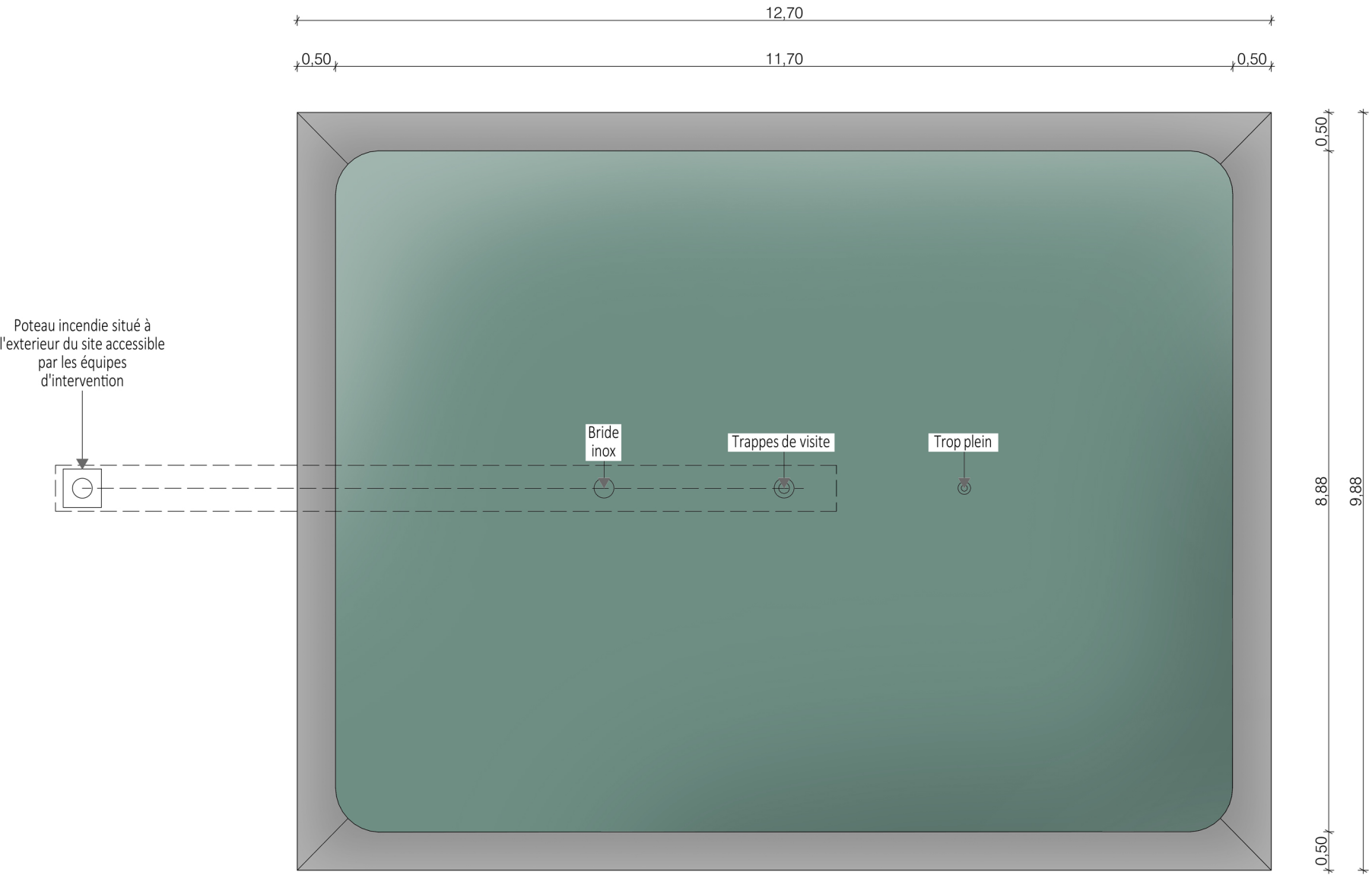
Maître d'ouvrage



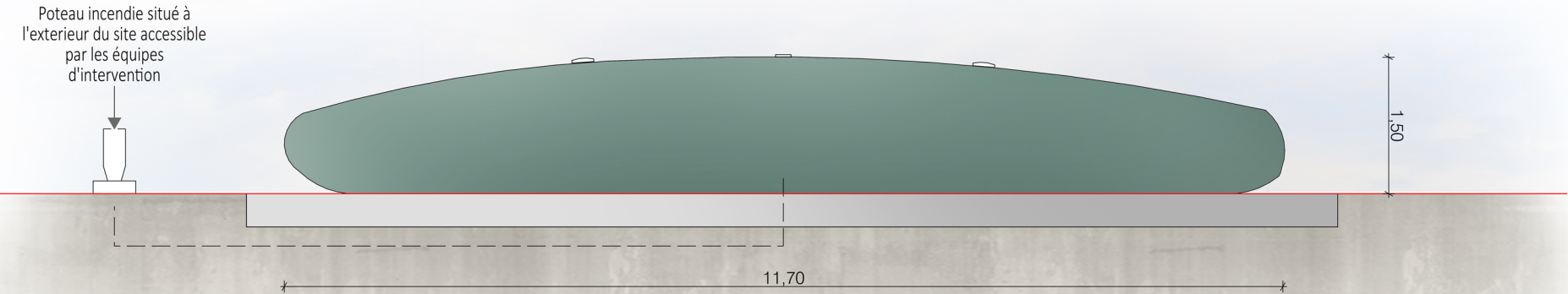
Adresse de Correspondance :

H2air

29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens



Citerne souple de 120m³
Dimensions :
Longueur 11.70m, largeur 8.88m, hauteur 1.50m



VUE DE FACE DE LA CLOTURE ET DU
PORTAIL

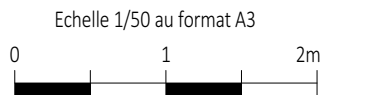
Légende

Caractéristiques de la cloture :

Hauteur : 2.00 m
Teinte poteaux : RAL 6005

Caractéristiques des portails :

Hauteur : 2.00 m
Largeur : 6.00m
Teinte : RAL 6005



Architecte

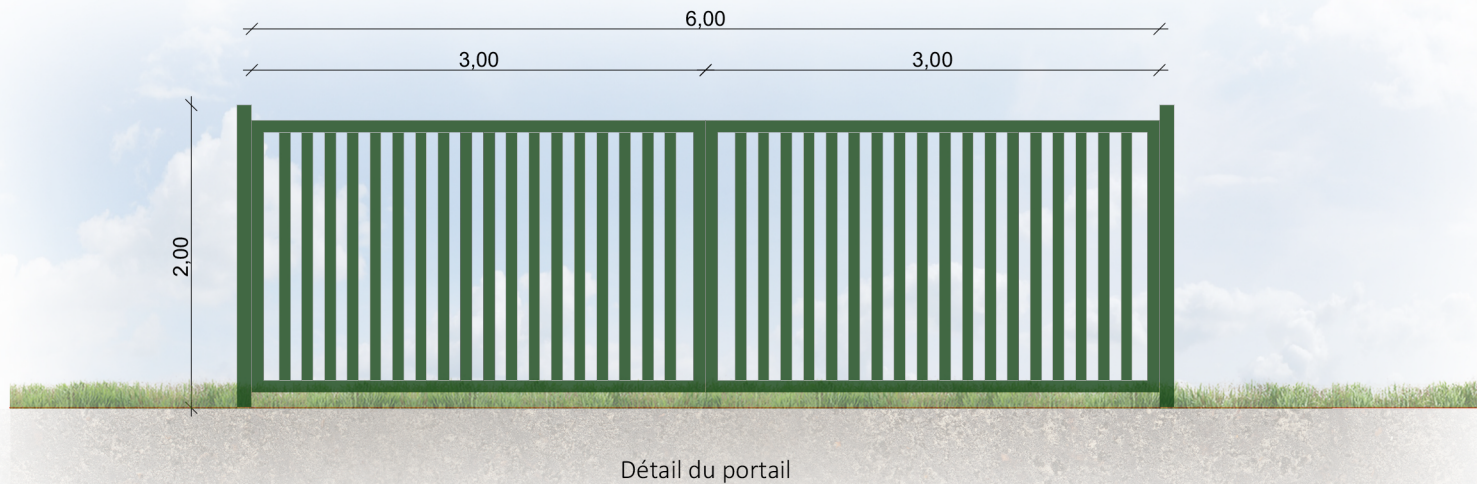
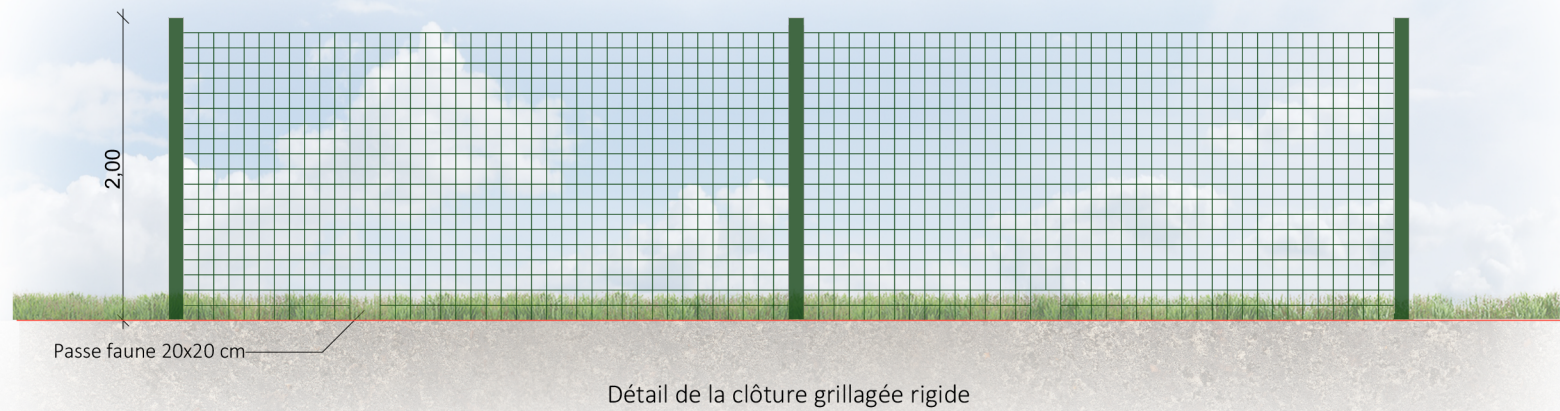
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens



Contenu

- Plan de localisation des
photomontages- 1/2000e
- Photomontages

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

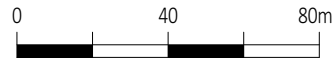
PC6- DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION
DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

PLAN DE LOCALISATION DES
PHOTOMONTAGES

Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture du projet à créer
- Pistes légères
- Pistes lourdes
- Poste de livraison
- Postes de transformation
- Base de vie temporaire
- Citerne
- Haie à créer
- Végétation existante
- Zone prairiale
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments existants
- Limite lieux-dits
- Limite sections
- Voirie existante
- Point de vue

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air

29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens





Photomontage n°1- Vue au sud du projet au niveau du chemin rural de la Cotinière



Photomontage n°2- Vue à l'est du projet au niveau du chemin rural sans mesures paysagères



Photomontage n°2- Vue à l'est du projet au niveau du chemin rural avec mesures paysagères



Photomontage n°3- Vue au sud-ouest du projet au niveau du chemin rural de la Cotinière



Photomontage n°3- Vue au sud-ouest du projet au niveau du chemin rural de la Cotinière avec mesures paysagères



Photomontage n°4- Vue au sud-ouest du projet au niveau du chemin rural de la Cotinière

Contenu

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN
DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens

PLAN DE LOCALISATION DES
POINTS DE VUE PROCHES

Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture du projet à créer
- Pistes légères
- Pistes lourdes
- Poste de livraison
- Postes de transformation
- Base de vie temporaire
- Citerne
- Haie à créer
- Végétation existante
- Zone prairiale
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments existants
- Limite lieux-dits
- Limite sections
- Voirie existante
- Point de vue

Echelle 1/2000 au format A3

0 40 80m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens





Point de vue n°3- Vue au sud du projet au niveau du chemin de la Cotinière



Point de vue n°4- Vue à l’est du projet au niveau du chemin rural



Point de vue n°3- Vue au sud-ouest du projet au niveau du chemin rural de la Cotinière



Point de vue n°4- Vue au sud-ouest du projet au niveau du chemin rural de la Cotinière

Contenu

- Plan de localisation des points de vue lointains - 1/25000e
- Points de vue lointains

PC8- PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN
DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens



Point de vue éloigné n°5 - Vue depuis le nord de l'emprise du projet au niveau de la Route Départementale n°938



Point de vue éloigné n°6 - Vue depuis l'ouest de l'emprise du projet au niveau de la Route Départementale n°938

Contenu

- Etude d'impact

PC11- ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage



Adresse de Correspondance :

H2air
29 rue des 3 Cailloux 8000 Amiens